



# Bulletin Officiel

N° 5982 Lundi 18 Novembre 2019

www.cmf.tn — 24<sup>ème</sup> Année — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BNA 2019-1

2-5

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

STB 2019-1

6-15

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1

16-21

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22-23

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2019

- SICAV TRESOR
- SICAV PROSPERITY
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- FCPR MAXESPOIR
- FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES
- FCPR MAXULA JASMIN

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**



**البنك الوطني الفلاحي**  
**Banque Nationale Agricole**

*Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées*

*Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 - Tunis*

*Identifiant unique : 123L*

*Tél : 71 831 000*

*Fax : 71 830 152*

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**« BNA 2019-1 »**  
**de 50 000 000 DT**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA- réunie le **29/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **28/08/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	10,5% et/ou TMM + 2,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% et/ou TMM + 2,8%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « BNA 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **04/11/2019** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/01/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 50 millions de dinars est intégralement souscrit.

- Suite -

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'émission de cet emprunt vient compléter les émissions précédentes ainsi que l'opération d'augmentation de capital et s'inscrit dans le cadre de la consolidation des assises financières de la banque et la préservation de ses ratios réglementaires.

### **1. Caractéristiques des titres émis**

➤ **Dénomination de l'emprunt : « BNA 2019-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **10/01/2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

➤ **Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de 10,5% et/ou TMM + 2,3% ;

→ **Catégorie B :** d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11% et/ou TMM + 2,8% ;

- Suite -

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 11% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,8%, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers mois mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,5%** l'an pour la catégorie A et **11%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des **12** derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2019, qui est égale à **7,643%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,943%** pour la catégorie A et de **10,443%** pour la catégorie B.

- Suite -

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3% pour la catégorie A et de 2,8% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « BNA 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,646 années et de 4,037 années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BNA 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**« Emprunt Obligataire subordonné STB 2019-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de 212 Millions de dinars.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune et a fixé les conditions de la première tranche comme suit :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,70% et/ou TMM+2,50% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+2,80%.
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux fixe de 11,50%.
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,50%.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **01/11/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **29/11/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

- Suite -

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le 29/11/2019, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 16/12/2019 avec maintien de la date unique de jouissance **en intérêts**. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 01/11/2019 aux guichets de la STB FINANCE intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2019 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets interne de la banque.

### **Caractéristiques des titres émis**

#### **Nature, forme et délivrance des titres**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination** : «STB Subordonné 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Forme des titres** : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

**Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

#### **Prix de souscription et d'émission**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance des titres en intérêts**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 29/11/2019, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le 29/11/2019 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.
- 

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de **Novembre** de l'année N-1 au mois d'**Octobre** de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

**Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B, D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/11/2024** pour la catégorie A, B et E, le **29/11/2026** pour la catégorie C et D.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**PAIEMENT** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 Novembre** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/11/2020**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le remboursement en capital aura lieu le **29/11/2024**.

Pour la catégorie **C**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/11/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **29/11/2022**.

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu les **29/11/2020** et le premier remboursement total en capital aura lieu le **29/11/2026**.

Pour la catégorie **E**, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital aura lieu le **29/11/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

#### TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL (TAUX FIXE)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,70%** l'an pour la catégorie B de **11,00%** l'an pour la catégorie C et **11,5%** pour les catégories D et E.

#### MARGE ACTUARIELLE (TAUX VARIABLE)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2019 à titre indicatif, qui est égale à **7,5058%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,8058%** pour la catégorie A, de **10,0058%** pour la catégorie B et de **10,3058%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A, de **2,50%** pour la catégorie B et de **2,80%** pour la catégorie C et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### DUREE TOTALE, DUREE DE VIE MOYENNE ET DURATION DE L'EMPRUNT SUBORDONNE

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB Subordonné 2019-1» sont émises selon cinq catégories :
  - une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
  - une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
  - une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.
  - une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans In Fine** ;
  - une catégorie E sur une durée de vie totale de **5 ans** Coupon unique ;
- **Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories B et C et E et de **7 ans** pour la catégorie D.
- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

- Suite -

catégorie A, de 4,122 années pour la catégorie B, de 4,037 années pour la catégorie C, de 5,170 années pour la catégorie D et de 5 années pour la catégorie E.

#### RANG DE LA CREANCE ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT A SON RANG

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**GARANTIE :** Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie

#### MODE DE PLACEMENT :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi karray El Menzah 4-1004 Tunis.

**NOTATION :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

#### ORGANISATION DE LA REPRESENTATION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des

- Suite -

des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### FISCALITE DES TITRES

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

##### INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE PAR LA SOCIETE EMETTRICE POUR LA TENUE DE REGISTRE DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

##### Marché des titres

A fin Août 2019, il existe six emprunts obligataires émis par la STB dont 4 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 2 sans recours à l'appel public à l'épargne émis en 2017 et 2018.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **STB Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

#### **PRISE EN CHARGE DES OBLIGATIONS PAR TUNISIE CLEARING**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB Subordonné 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **NATURE DU TITRE :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

- **QUALITE DE CREDIT DE L'EMETTEUR :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **LE MARCHE SECONDAIRE :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-1031, du document de référence «STB 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 18 Octobre 2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2019.**

**La note d'opération et le document de référence « STB 2019 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, Rue Hédi Nourra 1001 TUNIS, STB Finance-Intermédiaire en Bourse, Avenue Hedi Karray, Menzah IV, 1004 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Octobre 2019.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITALAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITALAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	187,360	187,428		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	127,909	127,965		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,034	108,077		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	113,439	113,502		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,096	112,144		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	107,819	107,880		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	108,602	108,644		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,792	44,806		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,228	31,230		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,583	16,589		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	120,785	120,822		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,156	1,156		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,054	111,103		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,975	10,979		
15 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	155,132	155,223		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,073	11,076		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,731	1,733		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,602	60,621		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,779	128,763		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	112,302	112,186		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,766	134,802		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,086	500,170		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,119	128,895		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	135,045	134,868		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,271	130,151		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,140	112,071		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,602	107,578		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	174,985	175,542		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		97,044	96,774		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	117,399	117,388		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	168,045	167,741		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,628	143,569		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	104,280	103,848		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,317	22,298		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2072,066	2074,775		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,356	127,055		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	164,010	163,736		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	200,900	201,643		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,752	17,591		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,787	2,786		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,460	2,458		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,290	75,998		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,177	1,174		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,217	1,218		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,165	1,167		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,138	1,140		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	120,778	120,111		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,720	131,603		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1119,271	1128,354		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	12,003	12,003		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,185	10,148		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	92,452	92,249		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	108,974	109,017
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	102,472	102,505
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	105,551	105,591
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	104,022	104,071
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	105,785	105,839
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	107,840	107,887
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	105,513	105,560
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	102,658	102,701
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	103,133	103,154
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	106,427	106,479
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	108,405	108,461
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	105,410	105,445
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	104,335	104,367
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	104,207	104,253
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	104,561	104,597
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	103,758	103,806
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	105,138	105,187
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	105,973	106,004
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	103,970	104,020
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	103,311	103,347
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	106,318	106,357
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	102,792	102,827

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	104,116	104,152
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	104,892	104,941
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	105,864	105,904
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,207	110,237
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	58,956	58,984
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,109	94,990
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,313	18,290
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,346	298,573
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2314,221	2309,981
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	74,628	74,507
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,981	57,023
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	112,091	111,941
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,409	11,420
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,357	13,376
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,943	15,938
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,748	13,727
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,451	153,405
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,924	8,895
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	113,579	113,445
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	86,186	86,545
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	88,801	89,455
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	98,221	98,068
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	97,037	96,847
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,815	93,591
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,912	9,892
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,818	94,507
105	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	152,775	152,477
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	104,764	105,869
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	112,073	113,995
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,354	119,799
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	195,219	194,459
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,056	180,735
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,865	160,661
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,781	23,669
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	147,140	146,854
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,252	139,377
115	TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1038,052	1033,622
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5823,255	5784,131
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5269,900	5267,738
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,668	90,904
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5058,269	5025,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,979	9,953
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,412	119,302
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 351,660	11 320,043

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société «ELBENE INDUSTRIE SA », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
49. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
50. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
51. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
52. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
53. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
54. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
56. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
57. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

58. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
59.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
60.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
61.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
62. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
64. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

95. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
41	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
42	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

53	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
57	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguaia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **SICAV TRESOR**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 30 Septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 Septembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 12,51% de l'actif total au 30 Septembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 29 octobre 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

## BILANS COMPARES

	NOTE	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018	
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>114 832 713,190</b>	<b>177 750 642,019</b>	<b>169 740 921,810</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		28 305 970,334	38 562 137,131	37 771 896,491
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		78 208 095,545	134 575 121,388	127 290 055,819
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		8 318 647,311	4 613 383,500	4 678 969,500
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>53 799 036,408</b>	<b>50 693 384,150</b>	<b>29 733 350,280</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		52 396 705,268	48 279 720,145	29 442 946,803
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		1 402 331,140	2 413 664,005	290 403,477
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>79 320,074</b>	<b>6 638,674</b>	<b>6 638,674</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>168 711 069,672</b>	<b>228 450 664,843</b>	<b>199 480 910,764</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>70 496,930</b>	<b>95 363,646</b>	<b>88 824,439</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>63 589,825</b>	<b>74 927,070</b>	<b>81 846,010</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>PA</b>	<b>134 086,755</b>	<b>170 290,716</b>	<b>170 670,449</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>168 576 982,917</b>	<b>228 280 374,127</b>	<b>199 310 240,315</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>162 360 382,331</b>	<b>221 329 947,652</b>	<b>191 204 234,487</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>6 216 600,586</b>	<b>6 950 426,475</b>	<b>8 106 005,828</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 522,625	765,438	661,114
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		7 000 394,893	8 269 556,022	10 619 818,640
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-785 316,932	-1 319 894,985	-2 514 473,926
<b>ACTIF NET</b>			<b>168 576 982,917</b>	<b>228 280 374,127</b>	<b>199 310 240,315</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>168 711 069,672</b>	<b>228 450 664,843</b>	<b>199 480 910,764</b>

**ETATS DE RESULTAT COMPARES**

	Note	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	31/12/2018
<b>PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>1 453 313,592</b>	<b>5 011 084,369</b>	<b>2 102 013,220</b>	<b>6 449 581,000</b>	<b>8 474 389,396</b>
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		481 040,800	1 563 806,740	584 758,021	1 747 092,960	2 329 865,120
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		972 272,792	3 169 789,847	1 517 255,199	4 505 884,740	5 947 920,976
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	277 487,782	0,000	196 603,300	196 603,300
<b>PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>1 074 183,502</b>	<b>2 889 545,791</b>	<b>814 583,929</b>	<b>3 099 162,089</b>	<b>3 777 349,386</b>
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		71 212,529	138 674,903	9 785,446	47 084,571	55 336,997
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		528 077,276	1 891 798,780	804 798,483	3 052 077,518	3 722 012,389
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		474 893,697	859 072,108	0,000	0,000	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 527 497,094</b>	<b>7 900 630,160</b>	<b>2 916 597,149</b>	<b>9 548 743,089</b>	<b>12 251 738,782</b>
<b>CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-224 786,113</b>	<b>-710 363,988</b>	<b>-305 323,287</b>	<b>-1 020 344,706</b>	<b>-1 299 588,597</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 302 710,981</b>	<b>7 190 266,172</b>	<b>2 611 273,862</b>	<b>8 528 398,383</b>	<b>10 952 150,185</b>
<b>CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-60 274,616</b>	<b>-189 871,279</b>	<b>-79 232,631</b>	<b>-258 842,361</b>	<b>-332 331,545</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 242 436,365</b>	<b>7 000 394,893</b>	<b>2 532 041,231</b>	<b>8 269 556,022</b>	<b>10 619 818,640</b>
<b>PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-809 547,856</b>	<b>-785 316,932</b>	<b>-801 799,180</b>	<b>-1 319 894,985</b>	<b>-2 514 473,926</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 432 888,509</b>	<b>6 215 077,961</b>	<b>1 730 242,051</b>	<b>6 949 661,037</b>	<b>8 105 344,714</b>
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		809 547,856	785 316,932	801 799,180	1 319 894,985	2 514 473,926
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		93 023,097	2 794 067,475	-14 060,080	-243 508,069	-517 344,064
PR4-C +/- VALUES REALISEES. /CESSION DE TITRES		81 857,822	-2 716 488,236	-49,683	3 014,616	254 756,953
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000	-2 668,131	-2 668,131
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>2 417 317,284</b>	<b>7 077 974,132</b>	<b>2 517 931,468</b>	<b>8 026 394,438</b>	<b>10 354 563,398</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2018
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	
	au 30/09/2019	au 30/09/2019	au 30/09/2018	au 30/09/2018	
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>2 417 317,284</b>	<b>7 077 974,132</b>	<b>2 517 931,468</b>	<b>8 026 394,438</b>	<b>10 354 563,398</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 242 436,365	7 000 394,893	2 532 041,231	8 269 556,022	10 619 818,640
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	93 023,097	2 794 067,475	-14 060,080	-243 508,069	-517 344,064
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	81 857,822	-2 716 488,236	-49,683	3 014,616	254 756,953
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000	0,000	-2 668,131	-2 668,131
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>-7 805 962,203</b>	<b>0,000</b>	<b>-9 802 158,080</b>	<b>-9 802 158,080</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-27 291 708,134</b>	<b>-30 005 269,327</b>	<b>-31 954 783,152</b>	<b>-64 158 177,600</b>	<b>-95 456 480,372</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>53 859 014,336</b>	<b>214 868 714,723</b>	<b>50 618 364,317</b>	<b>222 390 967,416</b>	<b>316 899 675,068</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	53 138 600,000	211 608 000,000	50 240 000,000	219 114 200,000	311 856 200,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-952 460,413	-3 832 641,649	-888 621,286	-3 788 245,476	-5 436 262,019
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	489,674	3 326 671,638	170,685	4 068 635,873	4 068 950,687
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(S)	1 672 385,075	3 766 684,734	1 266 814,918	2 996 377,019	6 410 786,400
<b>RACHATS</b>	<b>-81 150 722,470</b>	<b>-244 873 984,050</b>	<b>-82 573 147,469</b>	<b>-286 549 145,016</b>	<b>-412 356 155,440</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-80 106 800,000	-241 050 200,000	-81 953 800,000	-282 701 700,000	-406 092 700,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 438 748,639	4 353 410,254	1 449 545,037	4 905 114,078	7 098 511,114
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-738,178	-3 625 192,638	-278,408	-4 436 287,090	-4 436 706,228
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(R)	-2 481 932,931	-4 552 001,666	-2 068 614,098	-4 316 272,004	-8 925 260,326
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-24 874 390,850</b>	<b>-30 733 257,398</b>	<b>-29 436 851,684</b>	<b>-65 933 941,242</b>	<b>-94 904 075,054</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	193 451 373,767	199 310 240,315	257 717 225,811	294 214 315,369	294 214 315,369
AN4-B FIN DE PERIODE	168 576 982,917	168 576 982,917	228 280 374,127	228 280 374,127	199 310 240,315
<b>AN5 NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 921 984	1 946 724	2 570 352	2 889 089	2 889 089
AN5-B FIN DE PERIODE	1 652 302	1 652 302	2 253 214	2 253 214	1 946 724
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE PERIODE	100,651	102,382	100,265	101,836	101,836
B- FIN DE PERIODE	102,025	102,025	101,313	101,313	102,382
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,42%</b>	<b>4,97%</b>	<b>4,15%</b>	<b>3,93%</b>	<b>3,99%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

PERIODE DU 01.01.2019 AU 30.09.2019

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 30.09.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **3-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2019, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>		<b>27,602,710.654</b>	<b>28,305,970.334</b>	<b>16.79</b>
AMEN BANK 2009 A	30,000	999,000.000	999,120.000	0.59
AMEN BANK 2009 B	30,000	999,000.000	999,192.000	0.59
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	1,998,500.000	2,009,900.000	1.19
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	600,000.000	600,408.000	0.36
AMEN BANK2008	10,000	450,000.000	459,160.000	0.27
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	800,000.000	820,992.000	0.49
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,611,636.000	1,655,060.800	0.98
ATB 2009/B1	5,000	250,000.000	254,172.000	0.15
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,292,364.800	1.36
ATL 2013/1	10,000	200,000.000	204,816.000	0.12
ATL 2014/3	20,000	400,000.000	415,584.000	0.25
ATL 2015/1	10,000	600,000.000	608,240.000	0.36
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	600,000.000	616,568.000	0.37
BH 2009	70,000	3,227,000.000	3,388,896.000	2.01
BH 2013/1	10,000	142,000.000	144,008.000	0.09
BNA 2009	10,000	333,000.000	339,960.000	0.20
BTE 2010	15,000	150,000.000	150,384.000	0.09
BTK 2009	50,000	1,998,546.154	2,077,946.154	1.23
BTK 2014/1SUB	10,000	200,000.000	209,344.000	0.12
CHO 2009/BIAT	7,000	87,500.000	92,685.600	0.05
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	37,500.000	39,427.200	0.02
CIL 2014/2	10,000	200,000.000	208,128.000	0.12
CIL 2015/1	15,000	300,000.000	305,412.000	0.18
CIL 2017/1	30,000	1,800,000.000	1,828,704.000	1.08
HL 2013/2B	10,000	400,000.000	413,856.000	0.25
HL 2014/1	10,000	600,000.000	634,464.000	0.38
STB 2008/1	50,000	2,800,000.000	2,881,280.000	1.71
STB 2008/2	2,200	87,028.500	89,673.780	0.05
STB 2010/1	10,000	100,000.000	103,464.000	0.06
UIB 2009/1B	40,000	1,332,000.000	1,344,160.000	0.80
UIB 2009/1C	30,000	1,500,000.000	1,514,568.000	0.90
UIB 2011/1A	30,000	600,000.000	604,032.000	0.36
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>75,782,317.700</b>	<b>78,208,095.545</b>	<b>46.39</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>75,782,317.700</b>	<b>77,270,355.978</b>	<b>45.84</b>
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	357,604.767	0.21
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,547,063.698	6.26
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	17,777,637.454	10.55
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,308,235.288	19.76
BTA 6,3% -03/ 2026	16,554	14,813,509.000	15,279,814.771	9.06
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>937,739.567</b>	<b>0.56</b>

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% de l'Actif Net
<b>AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>8,273,286.470</b>	<b>8,318,647.311</b>	<b>4.93</b>
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	176,988.700	0.10
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,453,872.500	2.64
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	29,037	3,662,698.092	3,687,786.111	2.19
<b>Total portefeuille titres</b>		<b>111,658,314.824</b>	<b>114,832,713.190</b>	<b>68.12</b>

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,453,313.592 Dinars** du 01.07.2019 au 30.09.2019, contre **2,102,013.220 Dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2019 Au 30.09.2019	Du 01.01.2019 Au 30.09.2019	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	31.12.2018
Revenus des obligations de sociétés	481 040,800	1 563 806,740	584,758.021	1,747,092.960	2,329,865.120
Revenus des Emprunts d'Etat	972 272,792	3 169 789,847	1,517,255.199	4,505,884.740	5,947,920.976
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	277,487.782	0.000	196,603.300	196,603.300
<b>TOTAL</b>	<b>1,453,313.592</b>	<b>5,011,084.369</b>	<b>2,102,013.220</b>	<b>6,449,581.000</b>	<b>8,474,389.396</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019, à **52,396,705.268 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt, en bons du trésor à court terme et en dépôts à terme et se détaillant comme suit :

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>	<b>BIAT</b>		<b>42</b>	<b>20,961,216.407</b>	<b>20,978,560.253</b>	<b>12.44</b>
CDP 10J-01/10/2019	BIAT	8.33	2	998,153.162	1,000,000.000	0.59
CDP 10J-02/10/2019	BIAT	8.33	1	499,076.581	499,907.466	0.30
CDP 10J-03/10/2019	BIAT	8.33	5	2,495,382.906	2,499,074.873	1.48
CDP 10J-04/10/2019	BIAT	8.33	2	998,153.162	999,445.052	0.59
CDP 10J-05/10/2019	BIAT	8.33	5	2,495,382.906	2,498,150.601	1.48
CDP 10J-06/10/2019	BIAT	8.33	2	998,153.162	999,075.514	0.59
CDP 10J-07/10/2019	BIAT	8.33	2	998,153.162	998,890.873	0.59
CDP 10J-08/10/2019	BIAT	8.33	12	5,988,918.974	5,992,237.906	3.55
CDP 10J-09/10/2019	BIAT	8.33	10	4,990,765.811	4,992,609.237	2.96
CDP 10J-10/10/2019	BIAT	8.33	1	499,076.581	499,168.731	0.30

**AC2-A-2 Bon du Trésor à Court terme :**

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2019	% de l'Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.68	30	27,838.266	28,905.481	0,02
BTC 52S-11/02/2020	7.67	970	914,105.257	937,437.935	0,56
BTC 52S-31/03/2020	8.14	2,776	2,562,221.084	2,645,465.645	1,57
BTC 52S-30/06/2020	8.40	1,000	921,517.432	936,395.242	0,56
<b>Total</b>			<b>4,425,682.039</b>	<b>4,548,204.303</b>	<b>2,70</b>

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>26,500,000.000</b>	<b>26,869,940.712</b>	<b>15.94</b>
DAT 92J-02/10/2019	8.83	BIAT	1	3,000,000.000	3,052,834.850	1.81
DAT 92J-03/10/2019	8.83	BIAT	1	3,000,000.000	3,052,254.246	1.81
DAT 92J-04/10/2019	8.83	BIAT	1	3,000,000.000	3,051,673.644	1.81
DAT 92J-08/10/2019	8.83	BIAT	1	2,000,000.000	2,032,900.822	1.21
DAT 92J-10/10/2019	8.83	BIAT	1	6,000,000.000	6,096,380.054	3.62
DAT 92J-11/10/2019	8.83	BIAT	1	1,000,000.000	1,015,869.808	0.60
DAT 92J-19/11/2019	8.83	BIAT	1	2,500,000.000	2,520,804.931	1.50
DAT 92J-21/11/2019	8.83	BIAT	1	4,000,000.000	4,031,739.617	2.39
DAT 92J-22/11/2019	8.83	BIAT	1	2,000,000.000	2,015,482.740	1.20

**AC2-B Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019, à **1,402,331.140 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

**AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2019 à **79,320.074 Dinars** et représentent la retenue à la source sur l'achat de bons du trésor assimilables (BTA).

**PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2019 au 30.09.2019 à **1,074,183.502 Dinars**, contre **814,583.929 Dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2019 Au 30.09.2019	Du 01.01.2019 Au 30.09.2019	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018
Revenus des Bons du Trésor à CT	71,212.529	138,674.903	9,785.446	47,084.571	55,336.997
Revenus des Certificats de Dépôt	528,077.276	1,891,798.780	804,798.483	3,052,077.518	3,722,012.389
Revenus des Autres Placements (Dépôt à Terme)	474,893.697	859,072.108	0.000	0.000	0.000
<b>TOTAL</b>	<b>1,074,183.502</b>	<b>2,889,545.791</b>	<b>814,583.929</b>	<b>3,099,162.089</b>	<b>3,777,349.386</b>

### CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2019 au 30.09.2019 à **224,786.113 Dinars** contre **305,323.287 Dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2019 au 30.09.2019	Du 01.01.2019 au 30.09.2019	Du 01.07.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	89,914.444	284,145.590	122,129.311	408,137.877	519,835.432
Rémunération du dépositaire	44,957.225	142,072.808	61,064.665	204,068.952	259,917.733
Rémunération des distributeurs	89,914.444	284,145.590	122,129.311	408,137.877	519,835.432
<b>Total</b>	<b>224,786.113</b>	<b>710,363.988</b>	<b>305,323.287</b>	<b>1,020,344.706</b>	<b>1,299,588.597</b>

### CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2019 au 30.09.2019 à **60,274.616 Dinars**, contre **79,232.631 Dinars** du 01.07.2018 au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.07.2019 Au 30.09.2019	Du 01.01.2019 Au 30.09.2019	Du 01.07.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 Au 30.09.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018
Redevance CMF	44,956.859	142,071.131	61,063.562	204,065.383	259,913.110
Impôts et Taxes	6,181.789	19,612.832	7,291.492	23,773.555	30,531.044
Rémunération CAC	6,976.084	19,974.081	6,939.468	20,592.117	27,531.585
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,512.296	4,487.574	5,999.870
Contribution sociale de solidarité	0.000	200.000	0.000	0.000	0.000
Publicité et Publications	333.040	2.726.473	2,250.412(*)	5,662.865(*)	7,913.277(*)
Charges Diverses	314.548	799.188	175.401(*)	260.867(*)	442.659(*)
<b>Total</b>	<b>60,274.616</b>	<b>189,871.279</b>	<b>79,232.631</b>	<b>258,842.361</b>	<b>332,331.545</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

### PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2019 à **134,086.755 Dinars**, contre **170,290.716 Dinars** au 30.09.2018 et s'analyse comme suit :

	PASSIF	Montant au 30.09.2019	Montant au 30.09.2018	Montant au 31.12.2018
PA1	Opérateurs créditeurs	70,496.930	95,363.646	88,824.439
PA 2	Autres créditeurs divers	63,589.825	74,927.070	81,846.010
	<b>TOTAL</b>	<b>134,086.755</b>	<b>170,290.716</b>	<b>170,670.449</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2019, à **70,496.930 Dinars** contre **95,363.646 Dinars** au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 30.09.2019</b>	<b>Montant au 30.09.2018</b>	<b>Montant au 31.12.2018</b>
Gestionnaire	28,198.772	38,145.457	35,529.775
Dépositaire	14,099.386	19,072.732	17,764.889
Distributeurs	28,198.772	38,145.457	35,529.775
<b>Total</b>	<b>70,496.930</b>	<b>95,363.646</b>	<b>88,824.439</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2019, à **63,589.825 Dinars** contre **74,927.070 Dinars** au 30.09.2018 et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30.09.2019</b>	<b>Montant au 30.09.2018</b>	<b>Montant au 31.12.2018</b>
Etat, impôts et taxes	13,154.172	17,688.849	15,835.255
Redevance CMF	14,099.271	19,072.381	17,764.547
Provision pour charges à payer	10,721.385	12,827.418	14,456.022
Rémunération CAC	20,219.833	20,426.884	27,366.352
Jetons de présence	4,487.152	4,487.282	5,999.578
Dividendes à payer des exercices antérieurs	908.012	424.256	424.256
<b>Total</b>	<b>63,589.825</b>	<b>74,927.070</b>	<b>81,846.010</b>

### **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30.09.2019 se détaillent comme suit :

#### Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 194,672,400.000 Dinars
- Nombre de titres : 1,946,724
- Nombre d'actionnaires : 3.595

#### Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 211,608,000.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2,116,080

#### Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 241,050,200.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2,410,502

Capital au 30.09.2019 : 162,360,382.331 Dinars

- Montant en nominal : 165,230,200.000 Dinars
- Sommes non distribuables (\*) : -2,869,817.669 Dinars
- Nombres de titres : 1,652,302
- Nombre d'actionnaires : 2,724

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.09.2019 à **-2,869,817.669 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-3,468,165.513</b>
<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>77,579.239</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,794,067.475
+/- values réalisées sur cession de titres.	-2,716,488.236
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>520,768.605</b>
Aux émissions	-3,832,641.649
Aux rachats	4,353,410.254
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-2,869,817.669</b>

**CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2019 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	7,000,394.893
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-785,316.932
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,522.625
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>6,216,600.586</b>

**5. AUTRES INFORMATIONS :**

<b><u>5-1 Données par action</u></b>	<b><u>30.09.2019</u></b>	<b><u>30.09.2018</u></b>
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>4.782</b>	<b>4.238</b>
• Charges de gestion des placements	-0.430	-0.453
<b>• Revenus net des placements</b>	<b>4.352</b>	<b>3.785</b>
• Autres charges d'exploitation	-0.115	-0.115
<b>• Résultat d'exploitation</b>	<b>4.237</b>	<b>3.670</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0.475	-0.586
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>3.761</b>	<b>3.084</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.475	0.586
• Variation des +/- values potentielles/titres	1.691	-0.108
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.644	0.001
• Frais de négociation de titres	0.000	-0.001
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>4.284</b>	<b>3.562</b>

## **5-2 Ratios de gestion des placements**

	<b>30.09.2019</b>	<b>30.09.2018</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.374%	0.374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.100%	0.095%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	3.685%	3.031%
<b>Actif Net moyen</b>	<b>189,948,042.973</b>	<b>272,833,902.821</b>

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

### **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

## **SICAV PROSPERITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 7.180.945 DT, un actif net de 7.154.037 DT et une valeur liquidative de 129.134 DT.

#### **Introduction :**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen :**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 octobre 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**BILAN COMPARES AU 30/09/2019**

		NOTE	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>4 805 374,364</b>	<b>7 241 178,615</b>	<b>8 562 592,822</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 447 860,682	2 549 309,370	2 283 917,070
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		3 083 949,220	4 537 862,585	5 722 952,545
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		273 564,462	154 006,660	555 723,207
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>2 350 359,053</b>	<b>2 672 230,358</b>	<b>2 973 580,132</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	2 350 277,897	2 671 876,754	2 973 298,127
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	81,156	353,604	282,005
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>25 211,173</b>	<b>70 276,105</b>	<b>52 292,645</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>7 180 944,590</b>	<b>9 983 685,078</b>	<b>11 588 465,599</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>9 128,550</b>	<b>13 258,300</b>	<b>14 149,768</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>17 778,816</b>	<b>13 795,193</b>	<b>85 071,813</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>26 907,366</b>	<b>27 053,493</b>	<b>99 221,581</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>7 154 037,224</b>	<b>9 956 631,585</b>	<b>11 489 244,018</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>6 975 837,900</b>	<b>9 761 641,299</b>	<b>11 198 595,113</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>178 199,324</b>	<b>194 990,286</b>	<b>290 648,905</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		214 714,153	189 720,933	247 833,206
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-36 514,829	5 269,353	42 815,699
<b>ACTIF NET</b>			<b>7 154 037,224</b>	<b>9 956 631,585</b>	<b>11 489 244,018</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>7 180 944,590</b>	<b>9 983 685,078</b>	<b>11 588 465,599</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019**

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>	<b>Note</b>		<b>01/07/2019</b>	<b>01/01/2019</b>	<b>01/07/2018</b>	<b>01/01/2018</b>	<b>01/01/2018</b>
			au	au	au	au	au
			<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>67 466,395</b>	<b>202 738,855</b>	<b>72 573,869</b>	<b>174 282,426</b>	<b>243 660,134</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		28 507,250	64 682,585	28 299,490	73 374,440	73 374,440
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		38 959,145	138 056,270	44 274,379	100 907,986	170 285,694
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>PR2</b>	<b>41 480,779</b>	<b>136 616,091</b>	<b>56 909,225</b>	<b>141 606,698</b>	<b>178 292,830</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 458,580	33 991,268	10 753,071	36 946,161	39 793,970
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		9 883,120	29 542,664	14 952,976	40 202,125	51 480,338
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A		18 139,079	73 082,159	31 203,178	64 458,412	87 018,522
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>108 947,174</b>	<b>339 354,946</b>	<b>129 483,094</b>	<b>315 889,124</b>	<b>421 952,964</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-29 577,766</b>	<b>-100 744,481</b>	<b>-40 729,392</b>	<b>-104 629,688</b>	<b>-144 938,256</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>79 369,408</b>	<b>238 610,465</b>	<b>88 753,702</b>	<b>211 259,436</b>	<b>277 014,708</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-8 270,144</b>	<b>-23 896,312</b>	<b>-7 692,410</b>	<b>-21 538,503</b>	<b>-29 181,502</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>71 099,264</b>	<b>214 714,153</b>	<b>81 061,292</b>	<b>189 720,933</b>	<b>247 833,206</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT</b>		<b>-24 761,546</b>	<b>-36 514,829</b>	<b>-6 437,277</b>	<b>5 269,353</b>	<b>42 815,699</b>
	<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>		<b>46 337,718</b>	<b>178 199,324</b>	<b>74 624,015</b>	<b>194 990,286</b>	<b>290 648,905</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT		24 761,546	36 514,829	6 437,277	-5 269,353	-42 815,699
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-70 315,911	-132 324,384	-218 544,280	130 126,039	53 730,742
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		14 819,286	64 519,759	61 698,058	186 752,135	154 544,657
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-722,120	-2 853,957	-1 150,750	-5 384,248	-7 917,877
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>14 880,519</b>	<b>144 055,571</b>	<b>-76 935,680</b>	<b>501 214,859</b>	<b>448 190,728</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019**

DESIGNATION	Période du				
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>14 880,519</b>	<b>144 055,571</b>	<b>-76 935,680</b>	<b>501 214,859</b>	<b>448 190,728</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	71 099,264	214 714,153	81 061,292	189 720,933	247 833,206
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-70 315,911	-132 324,384	-218 544,280	130 126,039	53 730,742
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	14 819,286	64 519,759	61 698,058	186 752,135	154 544,657
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-722,120	-2 853,957	-1 150,750	-5 384,248	-7 917,877
<b>AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-1 309 322,918</b>	<b>-4 479 262,365</b>	<b>-300 942,255</b>	<b>2 192 594,493</b>	<b>3 778 231,057</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>81 606,636</b>	<b>1 103 690,665</b>	<b>1 470 976,834</b>	<b>5 676 321,451</b>	<b>8 543 067,580</b>
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	63 100,000	866 700,000	1 141 500,000	4 521 000,000	6 787 300,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	10 558,275	146 372,767	229 145,835	818 455,004	1 204 432,635
AN2-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	6 134,164	84 254,827	74 259,681	294 111,273	441 544,226
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE EN COURS. (S)	1 814,197	6 363,071	26 071,318	42 755,174	109 790,719
<b>RACHATS</b>	<b>-1 390 929,554</b>	<b>-5 582 953,030</b>	<b>-1 771 919,089</b>	<b>-3 483 726,958</b>	<b>-4 764 836,523</b>
AN2-E CAPITAL (RACHATS)	-1 076 000,000	-4 364 600,000	-1 379 800,000	-2 766 100,000	-3 777 900,000
AN2-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-183 752,223	-751 177,651	-269 848,331	-500 193,958	-674 192,208
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS. (R)	-104 601,588	-424 297,479	-89 762,163	-179 947,179	-245 769,295
AN2-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE EN COURS (R)	-26 575,743	-42 877,900	-32 508,595	-37 485,821	-66 975,020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 294 442,399</b>	<b>-4 335 206,794</b>	<b>-377 877,935</b>	<b>2 693 809,352</b>	<b>4 226 421,785</b>
<b>AN3 ACTIF NET</b>					
AN3-A DEBUT DE PERIODE	8 448 479,623	11 489 244,018	10 334 500 500	7 262 822,233	7 262 822,233
AN3-B FIN DE PERIODE	7 154 037,224	7 154 037,224	9 956 631,585	9 956 631,585	11 489 244,018
<b>AN4 NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	65 529	90 379	80 217	60 285	60 285
AN4-B FIN DE PERIODE	55 400	55 400	77 834	77 834	90 379
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE PERIODE	128,927	127,122	128,831	120,474	120,474
B- FIN DE PERIODE	129,134	129,134	127,921	127,921	127,122
<b>AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>0,64%</b>	<b>2,12%</b>	<b>-2,80%</b>	<b>8,26%</b>	<b>5,52%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019

---

### INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>		<b>1 416 129,231</b>	<b>1 447 860,682</b>	<b>20,24%</b>
ADWYA	8800	46 241,657	32 472,000	0,45%
ARTES	3300	21 314,312	18 516,300	0,26%
ATTIJARI BANK	3800	138 425,260	129 610,400	1,81%
BT	3 027	24 062,550	22 190,937	0,31%
CITY CARS	1 926	17 445,614	14 252,400	0,20%
DELICE HOLDING	5100	87 513,189	55 947,000	0,78%
ENNAKL	1 495	17 668,274	17 823,390	0,25%
EURO-CYCLES	1300	29 933,491	18 285,800	0,26%
I.C. F	200	31 355,803	38 806,000	0,54%
MAGASIN GENERAL	1300	43 243,587	39 741,000	0,56%
MONOPRIX	2 446	26 829,873	18 861,106	0,26%
ONE TECH HOLDING	8700	119 566,572	124 209,900	1,74%
PGH	7050	74 552,426	88 125,000	1,23%
S.A.H TUNISIE	7900	93 523,852	92 390,500	1,29%
S.A.M	4750	18 135,989	18 430,000	0,26%
SFBT	7400	111 025,388	140 570,400	1,96%
SOMOCER	21 814	22 134,460	21 617,674	0,30%
SOTIPAPIER	5 925	34 885,083	40 378,875	0,56%
SOTRAPIL	4230	57 978,025	57 105,000	0,80%
SOTUVER	11400	63 030,863	105 279,000	1,47%
TELNET HOLDING	5900	51 033,946	45 719,100	0,64%
TPR	26100	101 516,902	126 585,000	1,77%
UIB	4 753	115 060,064	107 988,160	1,51%
UNIMED	7100	63 835,531	68 160,000	0,95%
CITY CARS DA 1/3	1 926	5 816,520	4 795,740	0,07%
<b>AC1- B. Emprunts d'Etat</b>		<b>2 967 400,600</b>	<b>3 083 949,220</b>	<b>43,11%</b>
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>2 967 400,600</b>	<b>3 042 441,481</b>	<b>42,53%</b>
BTA 5.50% 02/2020	589	577 364,000	593 765,632	8,30%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	388 849,004	5,44%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	413 066,050	5,77%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 478,302	2,69%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 647,890	0,39%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	3,52%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	493 395,759	6,90%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	681 237,003	9,52%
<b>Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			<b>41 507,739</b>	<b>0,58%</b>
<b>AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>271 691,836</b>	<b>273 564,462</b>	<b>3,82%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2154	271 691,836	273 564,462	3,82%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>4 655 221,667</b>	<b>4 805 374,364</b>	<b>67,17%</b>

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2019, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2019, à 41 507,739 dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

**PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **67 466,395 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019, contre **72 573,869 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	28 507,250	64 682,585	28 299,490	73 374,440	73 374,440
Revenus des emprunts d'Etat	38 959,145	138 056,270	44 274,379	100 907,986	170 285,694
<b>Total</b>	<b>67 466,395</b>	<b>202 738,855</b>	<b>72 573,869</b>	<b>174 282,426</b>	<b>243 660,134</b>

**AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à **2 350 277,897 Dinars**, contre **2 671 876,754 Dinars** au 30/09/2018 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Bons du Trésor à Court Terme	891 825,725	153 913,036	345 335,079
Certificats de Dépôt	993 513,179	499 398,129	999 483,816
Autres placements (Dépôt à terme)	464 938,993	2 018 565,589	1 628 479,232
<b>Total</b>	<b>2 350 277,897</b>	<b>2 671 876,754</b>	<b>2 973 298,127</b>

**AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :**

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
<b>Bons du Trésor à Court Terme</b>	<b>7,66%</b>		<b>861 073,727</b>	<b>891 825,725</b>	<b>12,47%</b>
BTC 52S-11/02/2020	7,66%	925	861 073,727	891 825,725	12,47%

**AC2-A-2 Certificats de dépôts :**

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôt à moins d'un an</b>				<b>991 387,291</b>	<b>993 513,179</b>	<b>13,89%</b>
CDP 10J-03/10/2019	8,33%	BIAT	1	499 076,581	499 814,975	6,99%
CDP AIL 60J-19/11/2019	11,76%	AIL	1	492 310,710	493 698,204	6,90%

**AC2-A-3 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>				<b>460 000,000</b>	<b>464 938,993</b>	<b>6,50%</b>
DAT 92J-01/10/2019	8,83%	BIAT	1	260 000,000	264 629,339	3,70%
DAT 91J-23/12/2019	8,83%	BIAT	1	200 000,000	200 309,654	2,80%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à **81 ,156 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **41 480,779 Dinars**, contre **56 909,225 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Revenu des placements monétaires	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor	13 458,580	33 991,268	10 753,071	36 946,161	39 793,970
Revenus des Certificats de dépôt	9 883,120	29 542,664	14 952,976	40 202,125	51 480,338
Revenus des autres placements (DAT)	18 139,079	73 082,159	31 203,178	64 458,412	87 018,522
<b>Total</b>	<b>41 480,779</b>	<b>136 616,091</b>	<b>56 909,225</b>	<b>141 606,698</b>	<b>178 292,830</b>

**AC3 Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2019 à **25 211,173 Dinars** contre **70 276,105 Dinars** au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	25 211,173	60 080,837	19 917,822
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	0,000	10 195,268	32 374,823
<b>Total</b>	<b>25 211,173</b>	<b>70 276,105</b>	<b>52 292,645</b>

### **PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à **26 907,366 Dinars**, contre **27 053 ,493 Dinars** au 30/09/2018 et s'analyse comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	9 128,550	13 258,300	14 149,768
PA2	Autres créditeurs divers	17 778,816	13 795,193	85 071,813
	<b>Total</b>	<b>26 907,366</b>	<b>27 053,493</b>	<b>99 221,581</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2019 à **9 128,550 Dinars** contre **13 258,300 Dinars** au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	8 426,353	12 238,430	13 061,324
Dépositaire	702,197	1 019,870	1 088,444
<b>Total</b>	<b>9 128,550</b>	<b>13 258,300</b>	<b>14 149,768</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2019, à **17 778,816 Dinars** contre **13 795,193 Dinars** au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	1 515,279	2 159,740	2 060,831
Redevance CMF	590,062	857,006	914,635
Provision pour charges diverses	4 974,544	4 721,200	5 804,012
Rémunération CAC	4 643,523	1 469,019	1 586,627
Jetons de présence	4 487,153	4 487,283	5 999,579
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	1 467,310	0,000	68 605,184
<b>Total</b>	<b>17 778,816</b>	<b>13 795,193</b>	<b>85 071,813</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **29 577 ,766 Dinars**, contre **40 729,392 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	27 302,550	92 994,895	37 596,359	96 581,237	133 789,141
Rémunération du dépositaire	2 275,216	7 749,586	3 133,033	8 048,451	11 149,115
<b>Total</b>	<b>29 577,766</b>	<b>100 744,481</b>	<b>40 729,392</b>	<b>104 629,688</b>	<b>144 938,256</b>

## **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **8 270,144 Dinars** contre **7 692,410 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/07/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Redevance CMF	1 911,877	6 512,013	2 632,701	6 763,132	9 368,656
Impôts et Taxes	239,955	816,046	287,393	753,036	1 018,195
Rémunération CAC	2 014,192	5 204,496	1 474,208	4 333,302	5 807,510
Jetons de présence	1 512,296	4 487,574	1 512,296	4 487,574	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000	0,000
Publicité et Publications	2 339,744	5 841,673	1 448,172(*)	4 297,393(*)	5 745,465(*)
Diverses charges d'exploitation	252,080	834,510	337,640(*)	904,066(*)	1 241,806(*)
<b>Total</b>	<b>8 270,144</b>	<b>23 896,312</b>	<b>7 692,410</b>	<b>21 538,503</b>	<b>29 181,502</b>

(\*) Retraité pour les raisons de la comparabilité

## **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/09/2019 se détaillent comme suit :

### **Capital au 01/01/2019 (en nominal)**

- Montant : 9 037 900 ,000 Dinars
- Nombre de titres : 90 379
- Nombre d'actionnaires : 165

### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 866 700 ,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 8 667

### **Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 4 364 600 ,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 43 646

### **Capital au 30/09/2019 : 6 975 837 ,900 Dinars**

- Montant en nominal : 5 540 000 ,000 Dinars
- Sommes non capitalisables(1) : **897 275 ,822** Dinars
- Sommes capitalisées (2) : **538 562 ,078** Dinars
- Nombres de titres : 55 400
- Nombre d'actionnaires : 94

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **897 275,822 Dinars** au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

	<b>30/09/2019</b>
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>1 572 739,288</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>	<b>-70 658,582</b>
· Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-132 324,384
· +/- values réalisées sur cession de titres	64 519,759
· Frais de négociation de titres	-2 853,957
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>-604 804,884</b>
· Aux émissions	146 372,767
· Aux rachats	-751 177,651
<b>Total des sommes non capitalisables</b>	<b>897 275,822</b>

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2019 à **538 562,078 Dinars** et se détaillent comme suit :

	<b>30/09/2019</b>
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	587 955,825
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	290 648,905
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>-340 042,652</b>
· Aux émissions	84 254,827
· Aux rachats	-424 297,479
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>538 562,078</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation-Exercice 2018	247 833,206
Régularisation du résultat d'exploitation	42 815,699
<b>Sommes capitalisées Exercice 2018</b>	<b>290 648,905</b>

## **CP 2 Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/09/2019 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 30/09/2019</b>
Résultat capitalisable de la période	214 714,153
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-36 514,829
<b>Sommes Capitalisables</b>	<b>178 199,324</b>

#### 4. AUTRES INFORMATIONS :

<b>4-1 Données par action</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>
• Revenus des placements	6,126	4,058
• Charges de gestion des placements	-1,818	-1,344
<b>• Revenus net des placements</b>	<b>4,307</b>	<b>2,714</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,431	-0,277
<b>• Résultat d'exploitation</b>	<b>3,876</b>	<b>2,437</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,659	0,068
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>3,217</b>	<b>2,505</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,659	-0,068
• Variation des +/- values potentielles/titres	-2,389	1,672
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,165	2,399
• Frais de négociation de titres	-0,052	-0,069
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2,600</b>	<b>6,439</b>

#### 4-2 Ratio de gestion des placements :

	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,157%	1,157%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,274%	0,238%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,466%	2,098%
<b>Actif net moyen</b>	<b>8 706 362,011</b>	<b>9 042 238,201</b>

#### 4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

##### 4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

## **SICAV L'EPARGNANT**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 79,20% de l'actif total au 30 septembre 2019. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
2. La SICAV EPARGNANT emploie 17,40% de son actif net sous forme de certificats de dépôt et obligations émis par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. La SICAV EPARGNANT détient 11,50% et 10,60% des emprunts obligataires émis respectivement par les banques UIB et BTE. Ces taux dépassent le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
4. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 octobre 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Fathi SAIDI**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019**  
(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>185 833 008</u>	<u>214 007 765</u>	<u>208 835 621</u>
Obligations et valeurs assimilées		185 833 008	214 007 765	208 835 621
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>112 573 559</u>	<u>131 519 564</u>	<u>105 691 973</u>
Placements monétaires	5	109 938 396	130 841 137	105 041 461
Disponibilités		2 635 162	678 426	650 511
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>245 229</u>	<u>822 471</u>	<u>380 021</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>298 651 795</u></u>	<u><u>346 349 800</u></u>	<u><u>314 907 616</u></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	569 020	503 013	490 384
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	31 630	-	32 329
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>600 650</u></u>	<u><u>503 013</u></u>	<u><u>522 713</u></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	285 356 219	332 803 669	298 435 783
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 048	597	535
Sommes distribuables de l'exercice en cours		12 692 878	13 042 522	15 948 585
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>298 051 145</u></u>	<u><u>345 846 787</u></u>	<u><u>314 384 903</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>298 651 795</u></u>	<u><u>346 349 800</u></u>	<u><u>314 907 616</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>2 672 545</b>	<b>8 403 236</b>	<b>3 032 736</b>	<b>9 999 177</b>	<b>12 983 665</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 672 545	8 403 236	3 032 736	9 999 177	12 983 665
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>1 942 637</b>	<b>5 656 770</b>	<b>2 134 767</b>	<b>5 421 285</b>	<b>7 541 870</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 615 182</b>	<b>14 060 006</b>	<b>5 167 503</b>	<b>15 420 463</b>	<b>20 525 534</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(335 930)	(1 040 926)	(506 732)	(1 586 818)	(1 981 250)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 279 253</b>	<b>13 019 080</b>	<b>4 660 770</b>	<b>13 833 645</b>	<b>18 544 285</b>
<b>Autres produits</b>		-	-	-	9 896	14 808
<b>Autres charges</b>	13	(84 235)	(260 392)	(5)	(16)	(98 258)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	(200)	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 195 018</b>	<b>12 758 488</b>	<b>4 660 765</b>	<b>13 843 524</b>	<b>18 460 834</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		178 727	(65 610)	(504 143)	(801 002)	(2 512 249)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 373 745</b>	<b>12 692 878</b>	<b>4 156 623</b>	<b>13 042 522</b>	<b>15 948 585</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(178 727)	65 610	504 143	801 002	2 512 249
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		75 558	120 028	89 872	1 810 741	1 898 030
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	201 974	-	(1 636 687)	(1 629 351)
Frais de négociation de titres		-	(9)	-	(37)	(37)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>4 270 576</b>	<b>13 080 481</b>	<b>4 750 637</b>	<b>14 017 541</b>	<b>18 729 477</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 270 576</b>	<b>13 080 481</b>	<b>4 750 637</b>	<b>14 017 541</b>	<b>18 729 477</b>
Résultat d'exploitation	4 195 018	12 758 488	4 660 765	13 843 524	18 460 834
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	75 558	120 028	89 872	1 810 741	1 898 030
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	201 974	-	(1 636 687)	(1 629 351)
Frais de négociation de titres	-	(9)	-	(37)	(37)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(15 947 160)</b>	<b>-</b>	<b>(16 590 014)</b>	<b>(16 590 014)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>2 596 315</b>	<b>(13 467 078)</b>	<b>(17 122 793)</b>	<b>(36 909 026)</b>	<b>(73 082 846)</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	30 624 424	107 912 848	24 605 736	152 427 893	209 824 546
- Régularisation des sommes non distribuables	31 078	60 998	9 087	6 416	46 779
- Régularisation des sommes distribuables	1 186 827	2 358 611	784 624	2 713 314	5 509 264
<b>Rachats</b>					
- Capital	(28 210 839)	(121 312 619)	(41 218 699)	(188 532 999)	(280 367 308)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 092)	(62 786)	(14 745)	(9 331)	(74 548)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 008 083)	(2 424 131)	(1 288 796)	(3 514 319)	(8 021 578)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 866 891</b>	<b>(16 333 757)</b>	<b>(12 372 156)</b>	<b>(39 481 499)</b>	<b>(70 943 383)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	291 184 254	314 384 903	358 218 942	385 328 286	385 328 286
En fin de période	298 051 145	298 051 145	345 846 787	345 846 787	314 384 903
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	2 863 478	3 023 696	3 541 351	3 739 002	3 739 002
En fin de période	2 887 932	2 887 932	3 372 896	3 372 896	3 023 696
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,206</b>	<b>103,206</b>	<b>102,537</b>	<b>102,537</b>	<b>103,974</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,49%</b>	<b>4,33%</b>	<b>1,37%</b>	<b>3,80%</b>	<b>5,20%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3-Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 185.833.008 et se détaille ainsi :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/09/2019</b>	<b>% Actif net</b>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>179 597 594</b>	<b>185 833 008</b>	<b>62,35%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>128 409 170</b>	<b>132 569 732</b>	<b>44,48%</b>
AB SUB 2010	30 000	1 199 100	1 205 708	0,40%
AB SUB 2010	20 000	799 400	803 805	0,27%
AB SUB 2011-1	20 000	400 000	400 213	0,13%
AMENBANK 2009 A	20 000	666 000	666 000	0,22%
AMENBANK A 2008	15 000	399 945	407 446	0,14%
AMENBANK B 2008	25 000	1 125 000	1 147 721	0,39%
AMENBANK2009 B	30 000	999 000	999 000	0,34%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	2 881 177	2 994 406	1,00%
AIL 2015-1 B	15 000	900 000	908 493	0,30%
ATB 2007/1 D	50 000	2 600 000	2 669 499	0,90%
ATBSUB2009 B1	10 000	500 000	508 285	0,17%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 487 941	1,17%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	742 301	0,25%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	530 215	0,18%
ATL 2013-1	20 000	400 000	409 572	0,14%
ATL 2013-2	20 000	800 000	840 273	0,28%
ATL 2013-2	10 000	400 000	420 136	0,14%
ATL 2014-2	10 000	400 000	408 611	0,14%
ATL 2014-2	5 000	200 000	204 306	0,07%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	623 900	0,21%
ATL 2014-3 C	10 000	600 000	623 900	0,21%
ATL 2014-3 C	20 000	1 200 000	1 247 800	0,42%

ATL 2015-1 C	30 000	1 800 000	1 824 399	0,61%
ATL 2015-2 C	40 000	3 200 000	3 317 953	1,11%
ATL 2016-1 C	30 000	2 400 000	2 438 623	0,82%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 067 856	0,69%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 101 784	1,04%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	4 000 000	4 220 274	1,42%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	800 000	838 842	0,28%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	142 900	148 633	0,05%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	800 000	815 037	0,27%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	960 000	1 005 203	0,34%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	2 400 000	2 427 646	0,81%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	1 200 000	1 232 939	0,41%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	1 200 000	1 256 666	0,42%
BH V 2013-1	10 000	142 000	144 729	0,05%
BH 2009 A	20 000	922 000	968 088	0,32%
BH 2013-1	10 000	142 000	143 984	0,05%
BH SUB 2015 B	50 000	3 000 000	3 060 984	1,03%
BH SUB 2016-1 B	50 000	4 000 000	4 096 393	1,37%
BH SUB 2015 B	50 000	2 883 452	2 982 011	1,00%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 042 326	0,35%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 041 726	0,35%
BNA 2009 SUB	28 000	932 400	951 769	0,32%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 104 792	1,71%
BTE 2010 A	20 000	200 000	200 469	0,07%
BTE 2011 B	10 000	650 000	670 747	0,23%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 205 195	1,75%
BTK 2009 C	10 000	399 700	415 508	0,14%
BTK 2012-1 B	20 000	285 800	298 389	0,10%
BTK 2014-1 B	30 000	1 800 000	1 884 942	0,63%
BTK SUB 2014 A	30 000	592 664	626 909	0,21%
CHO 2009	6 000	75 000	79 429	0,03%
CHOCOMPANY 2009	3 000	37 500	39 419	0,01%
CIL 2013/1 B	20 000	800 000	837 883	0,28%
CIL 2014-2	15 000	300 000	312 143	0,10%
CIL 2015-1 F	20 000	400 000	407 157	0,14%
CIL 2016/1 F	30 000	1 200 000	1 226 951	0,41%
CIL 2016/2	10 000	600 000	622 389	0,21%
CIL 2016/2	15 000	900 000	933 584	0,31%
CIL 2017-1	5 000	300 000	304 734	0,10%
HL 2013/2	10 000	400 000	413 790	0,14%
HL 2015-1 B	20 000	1 200 000	1 231 503	0,41%
HL 2015-2 B	40 000	3 200 000	3 302 127	1,11%
HL 2016-1	20 000	800 000	812 574	0,27%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 210 595	1,41%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 079 833	0,70%
HL SUB 2015-1 B	10 000	800 000	842 911	0,28%

HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 042 210	1,02%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	288 199	0,10%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	720 000	731 366	0,25%
STB 2008/2	50 000	1 875 000	1 934 836	0,65%
STB 2008/2	20 000	763 200	779 011	0,26%
TL 2013-1 B	10 000	400 000	423 009	0,14%
TL 2013-1 B	10 000	400 000	423 009	0,14%
TL 2013-2 B	10 000	400 000	415 791	0,14%
TL 2014-1 B	20 000	800 000	819 921	0,28%
TL 2014-2 B	20 000	1 200 000	1 259 289	0,42%
TL 2015-1 B	30 000	1 800 000	1 842 622	0,62%
TL 2015-2	20 000	1 600 000	1 656 918	0,56%
TL 2015-2	10 000	800 000	828 459	0,28%
TL 2016-1 B	30 000	2 400 000	2 472 367	0,83%
TL SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 219 271	0,41%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 073 095	0,70%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 019 607	0,34%
UBCI 2013	20 000	400 000	407 253	0,14%
UIB 2009-1 B	40 000	1 332 000	1 344 010	0,45%
UIB 2009-1 C	20 000	1 000 000	1 009 590	0,34%
UIB 2011-1 A	20 000	400 000	402 618	0,14%
UIB 2011-1 B	20 000	1 200 000	1 205 784	0,40%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 200 000	1 220 459	0,41%
UIB SUB 2015 B	10 000	600 000	610 230	0,20%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 219 452	1,75%
UIB SUB 2016	30 000	2 894 630	3 041 914	1,02%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 609 726	0,88%
UNIFACTOR A 2015	20 000	800 000	828 347	0,28%
<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>3 917 875</b>	<b>3 997 292</b>	<b>1,34%</b>
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	496 000	519 545	0,17%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	3 421 875	3 477 748	1,17%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>47 270 549</b>	<b>49 265 983</b>	<b>16,53%</b>
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 797 581	5,97%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 051 011	2,37%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 030 016	1,02%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 139 051	4,07%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 248 325	3,10%
<b>TOTAL</b>		<b>179 597 594</b>	<b>185 833 008</b>	<b>62,35%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>62,22%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2019 à D : 109.938.396 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif net
<b><u>Comptes à terme STB</u></b>		<b>57 500 000</b>	<b>59 250 003</b>	<b>19,88%</b>
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 218 599	1,42%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		5 000 000	5 005 479	1,68%
Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		1 000 000	1 002 411	0,34%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		4 000 000	4 005 260	1,34%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		2 000 000	2 001 753	0,67%
Placement au 26/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours		10 000 000	10 782 466	3,62%
Placement au 13/01/2020 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 128 877	0,71%
Placement au 28/01/2020 (au taux de 10,25%) 400 jours		2 000 000	2 125 359	0,71%
Placement au 04/12/2019 (au taux de 10%) 400 jours		2 000 000	2 146 411	0,72%
Placement au 17/02/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		1 000 000	1 060 433	0,36%
Placement au 02/04/2020 (au taux de 10,25%) 410 jours		3 000 000	3 150 970	1,06%
Placement au 08/12/2019 (au taux de 10,58%) 90 jours		1 000 000	1 004 638	0,34%
Placement au 18/11/2019 (au taux de 10%) 90 jours		5 000 000	5 043 836	1,69%
Placement au 18/12/2019 (au taux de 10%) 120 jours		5 000 000	5 043 836	1,69%
Placement au 23/12/2019 (au taux de 10,58%) 90 jours		5 500 000	5 506 377	1,85%
Placement au 25/12/2019 (au taux de 10,58%) 90 jours		1 500 000	1 501 058	0,50%
Placement au 25/11/2019 (au taux de 10,25%) 90 jours		1 500 000	1 511 121	0,51%
Placement au 25/12/2019 (au taux de 10,25%) 120 jours		1 500 000	1 511 121	0,51%
Placement au 27/01/2020 (au taux de 10,58%) 120 jours		500 000	500 000	0,17%
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>		<b>50 466 289</b>	<b>50 688 393</b>	<b>17,01%</b>
Certificat de dépôt STB au 17/06/2020 (au taux de 10,5%) 360 jours		4 619 910	4 723 379	1,58%
Certificat de dépôt STB au 30/09/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		7 966 118	7 998 306	2,68%
Certificat de dépôt STB au 01/10/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		1 991 530	1 999 153	0,67%
Certificat de dépôt STB au 07/10/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		4 480 941	4 492 377	1,51%
Certificat de dépôt STB au 08/10/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		4 978 824	4 990 471	1,67%
Certificat de dépôt STB au 02/10/2019 (au taux de 9,58%) 10 jours		2 993 630	2 998 089	1,01%
Certificat de dépôt STB au 03/10/2019 (au taux de 9,58%) 10 jours		5 987 261	5 994 904	2,01%
Certificat de dépôt STB au 14/10/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		4 480 941	4 485 706	1,51%
Certificat de dépôt STB au 15/10/2019 (au taux de 9,58%) 20 jours		3 983 059	3 986 447	1,34%

Certificat de dépôt STB au 06/10/2019 (au taux de 9,58%) 10 jours		4 989 384	4 992 569	1,68%
Certificat de dépôt STB au 09/10/2019 (au taux de 9,58%) 10 jours		2 494 692	2 494 692	0,84%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/10/2019 (au taux de 11,25%) 183 jours		1 000 000	1 014 795	0,34%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/11/2019 (au taux de 11,25%) 183 jours		500 000	517 507	0,17%
<b>TOTAL</b>		<b>107 966 289</b>	<b>109 938 396</b>	<b>36,89%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>36,81%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 245.229 contre D : 822.471 au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Sommes à l'encaissement	20	589 955	156 281
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002	83 002
Autres	160 404	147 710	138 935
<b>Total</b>	<b><u>245 229</u></b>	<b><u>822 471</u></b>	<b><u>380 021</u></b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 569.020 contre D : 503.013 au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	64 197	137 040	78 381
Dépositaire	181 569	99 815	142 714
Commission de distribution	323 254	266 158	269 290
<b>Total</b>	<b><u>569 020</u></b>	<b><u>503 013</u></b>	<b><u>490 384</u></b>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à D : 31.630 contre un solde nul au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2019</u>	<u>30/09/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	24 074	-	28 027
Retenue à la source	-	-	-
Autres (TCL)	7 557	-	4 302
<b>Total</b>	<b>31 630</b>	<b>-</b>	<b>32 329</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2019, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2018**

Montant	298 435 785
Nombre de titres	3 023 696
Nombre d'actionnaires	3 726

**Souscriptions réalisées**

Montant	107 912 848
Nombre de titres émis	1 093 353
Nombre d'actionnaires nouveaux	130

**Rachats effectués**

Montant	(121 312 619)
Nombre de titres rachetés	(1 229 117)
Nombre d'actionnaires sortants	(529)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	120 028
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	201 974
Frais de négociations de titres	(9)

**Capital au 30-09-2019**

Montant	285 356 219
Nombre de titres	2 887 932
Nombre d'actionnaires	3 327

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2019 au 30/09/2019 à D : 2.672.545 contre D : 3.032.736 pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 240 604</u></b>	<b><u>5 997 200</u></b>	<b><u>2 622 374</u></b>	<b><u>6 867 095</u></b>	<b><u>9 167 635</u></b>
- Intérêts	1 240 604	5 997 200	2 622 374	6 867 095	9 167 635
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>1 431 941</u></b>	<b><u>2 406 036</u></b>	<b><u>410 362</u></b>	<b><u>3 132 083</u></b>	<b><u>3 816 030</u></b>
- Intérêts ( BTA et emprunt national)	1 431 941	2 406 036	410 362	3 132 083	3 816 030
<b>TOTAL</b>	<b>2 672 545</b>	<b>8 403 236</b>	<b>3 032 736</b>	<b>9 999 177</b>	<b>12 983 665</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2019 au 30/09/2019 à D : 1.942.637 contre D : 2.134.767 pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Intérêts des billets de trésorerie	2 566	131 927	52 271	52 805	111 345
Intérêts des comptes à terme	1 085 270	3 264 980	1 191 714	3 134 673	4 236 312
Intérêts des certificats de dépôt	854 801	2 259 864	890 782	2 233 807	3 194 212
<b>TOTAL</b>	<b>1 942 637</b>	<b>5 656 770</b>	<b>2 134 767</b>	<b>5 421 285</b>	<b>7 541 870</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2019 au 30/09/2019 à D : 335.930 contre D : 506.732 pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Rémunération du gestionnaire	226 862	702 963	374 541	1 172 865	1 439 235
Rémunération du dépositaire	54 534	168 982	66 096	206 976	271 007
Commission de distribution	54 534	168 982	66 096	206 976	271 007
<b>TOTAL</b>	<b>335 930</b>	<b>1 040 926</b>	<b>506 732</b>	<b>1 586 818</b>	<b>1 981 250</b>

**Note 13 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2019 au 30/09/2019 à D : 84.235 contre D : 5 pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Année 2018
Redevance CMF (*)	72 712	225 309	-	-	85 375
TCL (*)	11 516	35 073	-	-	12 861
Autres	6	10	5	16	23
<b>TOTAL</b>	<b>84 235</b>	<b>260 392</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>98 258</b>

(\*) La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire percevait une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le 01/10/2018 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**Note 15 : Prise en charge des frais de fonctionnement**

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 8 Juin 2018.

# SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de la **SICAV L'épargne Obligataire** arrêtés au **30 septembre 2019** qui font apparaître un actif net de **43.202.074 D** et une valeur liquidative égale à **112,484 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 septembre 2019** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la **SICAV L'épargne Obligataire** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 septembre 2019**.

### **Paragraphe d'observation post conclusion**

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 36,93 % de l'actif.

- Les placements en emprunts obligataires et OPCVM représentent 43,46 % de l'actif, ce qui est inférieur à la limite légale de 50% prévue par l'article 2-a du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.
- Les certificats de dépôts représentent 36,93% de l'actif dépassant ainsi la limite de 30% prévue l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.
- Les placements en OPCVM représentent 5,06% de l'actif net, dépassant ainsi la limite légale de 5% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.
- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 19,60% de l'actif total, ce qui est inférieur à la limite de 20% prévue par l'article 2-b du **décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001**.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 octobre 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**MGH AUDIT & CONSEILS**  
**Makram GUIRAS**

**BILAN ARRETE AU 30/09/2019**  
(en dinars tunisiens)

	NOTE	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>Portefeuille - titres</b>	<b>AC 1</b>	<b>18 800 466</b>	<b>7 447 746</b>	<b>10 055 172</b>
a- Actions et valeurs assimilées		2 186 244	0	0
b- Obligations		16 614 222	7 447 746	10 055 172
c- Emprunts d'Etat		0	0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC 2</b>	<b>24 457 186</b>	<b>16 802 633</b>	<b>16 604 535</b>
Placements monétaires		23 835 752	16 294 321	16 088 231
Disponibilités		621 433	508 312	516 304
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 257 652</b>	<b>24 250 379</b>	<b>26 659 707</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>PA 1</b>	<b>51 080</b>	<b>19 703</b>	<b>26 414</b>
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>PA 2</b>	<b>4 498</b>	<b>2 726</b>	<b>3 401</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>55 578</b>	<b>22 428</b>	<b>29 815</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>40 990 987</b>	<b>23 029 299</b>	<b>24 936 267</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>2 211 087</b>	<b>1 198 651</b>	<b>1 693 625</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	-640	-692
b- Résultats distribuables de la période		1 732 663	1 287 710	1 680 907
c- Régul résultat distribuables de la période		478 424	-88 419	13 410
<b>ACTIF NET</b>		<b>43 202 074</b>	<b>24 227 951</b>	<b>26 629 892</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>43 257 652</b>	<b>24 250 379</b>	<b>26 659 707</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/09/2019**  
(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>Au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>
<b>Revenus du portefeuille - titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>318 179</b>	<b>920 854</b>	<b>118 096</b>	<b>890 300</b>	<b>1 023 006</b>
Dividendes		0	148 257	0	689 039	689 039
Revenus des obligations		318 179	772 597	118 096	201 260	333 966
Revenus des emprunts d'Etat		0	0	0	0	0
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>401 615</b>	<b>977 106</b>	<b>284 260</b>	<b>477 258</b>	<b>782 205</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>719 794</b>	<b>1 897 960</b>	<b>402 356</b>	<b>1 367 558</b>	<b>1 805 210</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH 1</b>	<b>-54 862</b>	<b>-135 921</b>	<b>-33 241</b>	<b>-65 172</b>	<b>-101 541</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>664 932</b>	<b>1 762 039</b>	<b>369 114</b>	<b>1 302 386</b>	<b>1 703 670</b>
<b>Autres charges</b>	<b>CH2</b>	<b>-11 779</b>	<b>-29 377</b>	<b>-7 034</b>	<b>-14 675</b>	<b>-22 763</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>653 153</b>	<b>1 732 663</b>	<b>362 080</b>	<b>1 287 710</b>	<b>1 680 907</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>PR 3</b>	<b>281 764</b>	<b>478 424</b>	<b>25 682</b>	<b>-88 419</b>	<b>13 410</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>934 916</b>	<b>2 211 087</b>	<b>387 762</b>	<b>1 199 291</b>	<b>1 694 317</b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-281 764</b>	<b>-478 424</b>	<b>-25 682</b>	<b>88 419</b>	<b>-13 410</b>
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		35 697	-15 889	0	0	0
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		-6 662	-44 778	0	-635 546	-622 355
Frais de négociation de titres		0	0	0	-7	-7
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>682 187</b>	<b>1 671 996</b>	<b>362 080</b>	<b>652 157</b>	<b>1 058 544</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 30/09/2019**  
(en dinars tunisiens)

	<u>Du</u> <u>01/07/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>30/09/2019</u>	<u>du</u> <u>01/07/2018</u> <u>au</u> <u>30/07/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>30/09/2018</u>	<u>du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>682 187</b>	<b>1 671 996</b>	<b>362 080</b>	<b>652 157</b>	<b>1 058 544</b>
Résultat d'exploitation	653 153	1 732 663	362 080	1 287 710	1 680 907
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	35 697	-15 889	0	0	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	-6 662	-44 778	0	-635 546	-622 355
Frais de négociation de titres	0	0	0	-7	-7
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b><u>6 488 442</u></b>	<b><u>14 900 186</u></b>	<b><u>705 301</u></b>	<b><u>22 238 529</u></b>	<b><u>24 234 083</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>10 653 184</b>	<b>27 581 044</b>	<b>2 973 628</b>	<b>49 847 312</b>	<b>57 701 155</b>
Capital	10 185 237	26 729 512	2 931 888	48 621 641	56 248 215
Régularisation des sommes non distribuables	4 114	4 114	-80 726	455 172	246 466
Régularisation des sommes distribuables	463 833	847 419	122 465	770 499	1 206 474
<b>a- Rachats</b>	<b>-4 164 742</b>	<b>-12 680 859</b>	<b>-2 268 327</b>	<b>-27 608 782</b>	<b>-33 467 071</b>
Capital	-3 981 058	-12 828 710	-2 233 006	-26 813 591	-32 492 742
Régularisation des sommes non distribuables	-1 616	516 846	61 482	64 366	219 427
Régularisation des sommes distribuables	-182 069	-368 994	-96 803	-859 558	-1 193 756
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>7 170 629</b>	<b>16 572 182</b>	<b>1 067 381</b>	<b>22 890 687</b>	<b>25 292 628</b>
<b>Actif Net</b>					
en début de la période	36 031 445	26 629 892	23 160 570	1 337 264	1 337 264
en fin de la période	43 202 074	43 202 074	24 227 951	24 227 951	26 629 892
<b>Nombre d'actions</b>					
en début de la période	325 896	249 032	223 318	13 207	13 207
en fin de la période	384 072	384 072	230 109	230 109	249 032
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>112,484</b>	<b>112,484</b>	<b>105,289</b>	<b>105,289</b>	<b>106,933</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>1,74%</b>	<b>5,19%</b>	<b>1,52%</b>	<b>3,98%</b>	<b>5,61%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**ARRETEES AU 30/09/2019**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 septembre 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 septembre 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 septembre 2019, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **4- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4- 5 Unité monétaire**

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## 5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2019** à **18.800.466 dinars** et se détaille comme suit :

<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeurs Au 30-09-2019</b>	<b>% de l'actif</b>	<b>% de l'actif net</b>
<b>Obligations</b>		<b>16 038 754</b>	<b>16 614 222</b>	<b>38,41%</b>	<b>38,46%</b>
ATL 2017-2 B	5 000	400 000	418 358	0,97%	0,97%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	424 172	0,98%	0,98%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	513 464	1,19%	1,19%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	512 613	1,19%	1,19%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 563 489	3,61%	3,62%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	514 251	1,19%	1,19%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 562 589	3,61%	3,62%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 018 951	4,67%	4,67%
CIL 2018/1 F	15 000	1 500 000	1 589 214	3,67%	3,68%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	522 332	1,21%	1,21%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 026 168	2,37%	2,38%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 061 721	2,45%	2,46%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 048 079	4,73%	4,74%
UIB 2016 Sub A	30 000	1 738 754	1 816 703	4,20%	4,21%
WIFACK BANK 2019-1 D	10000	1 000 000	1 022 120	2,36%	2,37%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 202 133</b>	<b>2 186 244</b>	<b>5,05%</b>	<b>5,06%</b>
SICAV L'EPARGNANT	21 187	2 202 133	2 186 244	5,05%	5,06%
<b>TOTAL</b>		<b>18 240 887</b>	<b>18 800 466</b>	<b>43,46%</b>	<b>43,52%</b>

#### **a- Actions et valeurs assimilées**

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
Actions SICAV	2 202 133	0	0
Diff. Estimation sur actions SICAV	-15 889	0	0
<b>Total</b>	<b>2 186 244</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**b- Obligations**

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Obligations Coût d'entrée	16 038 754	7 218 338	9 718 338
Intérêts courus à l'achat/obligations	0	66 953	66 953
Intérêts courus	575 469	162 455	256 695
intérêts intercalaires courus	0	0	13 186
<b>Total</b>	<b>16 614 222</b>	<b>7 447 746</b>	<b>10 055 172</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

**a- Placements monétaires**

Libellé	coût d'acquisition	valeurs au 30/09/2019	% de l'actif net
<b>Certificats de dépôts STB</b>	<b>15 943 852</b>	<b>15 976 686</b>	<b>36,98%</b>
Certificat de dépôt au 30/09/2019 (taux de 9,58% 20 jours)	2 987 294	2 999 365	6,94%
Certificat de dépôt au 01/10/2019 (taux de 9,58% 20 jours)	1 991 530	1 999 153	4,63%
Certificat de dépôt au 07/10/2019 (taux de 9,58%20 jours)	995 765	998 306	2,31%
Certificat de dépôt au 08/10/2019 (taux de 9,58% 20 jours)	1 493 647	1 497 141	3,47%
Certificat de dépôt au 02/10/2019 (taux de 9,58% 10 jours)	997 877	999 363	2,31%
Certificat de dépôt au 03/10/2019(taux de 9,58% 10 jours)	1 496 815	1 498 726	3,47%
Certificat de dépôt au 14/10/2019 (taux de 9,58% 20 jours)	2 489 412	2 492 059	5,77%
Certificat de dépôt au 15/10/2019 (taux de 9,58% 20 jours)	497 882	498 306	1,15%
Certificat de dépôt au 06/10/2019 (taux de 9,58% 10 jours)	997 877	998 514	2,31%
Certificat de dépôt au 09/10/2019 (taux de 9,58% 10 jours)	1 995 754	1 995 754	4,62%

<b>Comptes à terme STB</b>	<b>7 700 000</b>	<b>7 859 066</b>	<b>18,19%</b>
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	519 722	1,20%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 019 392	2,36%
Comptes à terme au 01/12/2019 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	500 000	503 131	1,16%
Comptes à terme au 08/10/2019 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 018 783	2,36%
Comptes à terme au 01/10/2019 (taux de TMM+2,75% 740 jours)	200 000	200 361	0,46%
Comptes à terme au 13/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	501 623	1,16%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 540 987	3,57%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 053 328	2,44%
Comptes à terme au 20/01/2020 (taux de TMM+2,75% 120 jours)	500 000	500 812	1,16%
Comptes à terme au 24/12/2019 (taux de TMM+2,75% 90 jours)	1 000 000	1 000 928	2,32%
<b>TOTAL</b>	<b>23 643 852</b>	<b>23 835 752</b>	<b>55,17%</b>

***b- Disponibilités***

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>% de l'actif net</b>
Avoirs en Banque	621 433	510 510	516 304	1,44%
Sommes à payer	0	-2 198	0	0%
<b>Total</b>	<b>621 433</b>	<b>508 312</b>	<b>516 304</b>	<b>1,44%</b>

**Note sur les passifs :**

**PA 1 Opérateurs Créditeurs**

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
Gestionnaire	15 070	9 230	9 708
Commission réseau	17 233	5 697	6 971
commission dépositaire	18 777	4 775	9 734
<b>Total</b>	<b>51 080</b>	<b>19 703</b>	<b>26 414</b>

**PA 2 Autres Créditeurs divers**

<b>Libellé</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>30/09/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
Etat	1 063	724	1 138
CMF	3 435	2 002	2 264
<b>Total</b>	<b>4 498</b>	<b>2 726</b>	<b>3 401</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 30/06/2019</b>	
* Montant	<b>34 755 275</b>
* Nombre de Titres	325 896
* Nombre d'actionnaires	536
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant	<b>10 185 237</b>
* Nombre de titres émis	95 506
* Nombre d'actionnaires entrants	118
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant	<b>3 981 058</b>
* Nombre de titres rachetés	37 330
* Nombre d'actionnaires sortants	34
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus(ou moins)values potentielles sur titres	35 697
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 662
Frais de négociation de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	2 498
<b>Capital au 30/09/2019</b>	
* Montant	<b>40 990 987</b>
* Nombre de Titres	384 072
* Nombre d'actionnaires	620

**CP2 Sommes Distribuables*****a- Sommes distribuables des exercices antérieurs***

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Résultat en instance d'affectation	0	0	0
Régl Résultat en instance d'affectation (souscription)	0	-79	-285
Régl Résultat en instance d'affectation (Rachat)	0	-561	-407
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-640</b>	<b>-692</b>

***b- Sommes distribuable de la période***

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Résultat distribuable de la période	1 732 663	1 287 710	1 680 907
Régl Résultat distribuable de la période	478 424	-88 419	13 410
<b>Total</b>	<b>2 211 087</b>	<b>1 199 291</b>	<b>1 694 317</b>

### Notes liées au compte de résultat

#### **PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

##### **a- Dividendes**

Libellé	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	0	148 257	0	689 039	689 039
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>148 257</b>	<b>0</b>	<b>689 039</b>	<b>689 039</b>

##### **b- Revenus des obligations**

Désignation	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts	318 179	772 597	118 096	201 260	333 966
<b>Total</b>	<b>318 179</b>	<b>772 597</b>	<b>118 096</b>	<b>201 260</b>	<b>333 966</b>

#### **PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôts	251 761	614 603	209 624	352 860	570 151
Intérêts des comptes à terme	149 599	360 933	74 636	123 988	211 336
Intérêts des comptes de dépôts	255	1 570	0	409	718
<b>Total</b>	<b>401 615</b>	<b>977 106</b>	<b>284 260</b>	<b>477 258</b>	<b>782 205</b>

#### **PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Libellé	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régul Resultat exploitation (souscription)	463 833	847 419	122 545	770 578	1 206 759
Régul résultat d'exploitation (rachat)	-182 069	-368 994	-96 863	-858 997	-1 193 349
<b>Total</b>	<b>281 764</b>	<b>478 424</b>	<b>25 682</b>	<b>-88 419</b>	<b>13 410</b>

### **CH 1 : Charges de gestion des placements**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01/07/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Rémunération Gestionnaire	39 900	98 851	24 175	47 398	73 848
Rémunération réseau	7 481	18 535	4 533	8 887	13 846
Rémunération dépositaire	7 481	18 535	4 533	8 887	13 846
<b>Total</b>	<b>54 862</b>	<b>135 921</b>	<b>33 241</b>	<b>65 172</b>	<b>101 541</b>

### **CH 2 : Autres Charges**

<b>Libellé</b>	<b>Du 01/07/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/01/2019 au 30/09/2019</b>	<b>Du 01/07/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 30/09/2018</b>	<b>Du 01/01/2018 au 31/12/2018</b>
Impôts et taxes	1 801	4 655	990	2 821	4 296
Redevance CMF	9 975	24 713	6 044	11 849	18 462
Autres charges	3	8	0	4	5
<b>Total</b>	<b>11 779</b>	<b>29 377</b>	<b>7 034</b>	<b>14 675</b>	<b>22 763</b>

## **6- AUTRES INFORMATIONS**

### **6- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **30/09/2019** s'élève à **98.851 DT**.

### **6- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **30/09/2019** s'élève à **18.535 DT**.

### **6- 3 Rémunération du distributeur**

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0.075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **30/09/2019**s'élève à **18.535 DT**.

**SITUATION ANNUELLE DE FCPR MaxEspoir ARRETEE AU 31/12/2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.601.273 DT** et une valeur liquidative égale à **848,489 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le fonds FCPR MaxEspoir porte sur un montant projeté de 35.070.000 DT. Au **31 décembre 2018**, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.030.000 DT libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** ».

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un

audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MaxEspoir** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2018

*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC1</u>	<b>13 862 558</b>	<b>16 192 991</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 862 558	16 192 991
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs : Emprunts d'état		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>553 910</b>	<b>2 571</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		553 910	2 571
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC3</u>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>14 416 468</b>	<b>16 195 562</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	258 028	38 827
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	557 168	19 335
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>815 196</b>	<b>58 162</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>13 611 207</b>	<b>15 898 450</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>-9 935</b>	<b>238 949</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		238 949	406 811
b - Sommes distribuables de l'exercice		-248 884	-167 862
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 601 273</b>	<b>16 137 399</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>14 416 468</b>	<b>16 195 562</b>

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2018 Au</u> <u>31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au</u> <u>31.12.2017</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>124 455</b>	<b>88 037</b>
a- Dividendes		124 455	88 037
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	1 298	74 325
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>125 753</b>	<b>162 362</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-366 289</b>	<b>-323 174</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-240 536</b>	<b>-160 812</b>
Autres produits	<u>PR 3</u>	0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-8 347	-7 051
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-248 884</b>	<b>-167 862</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-248 884</b>	<b>-167 862</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 281 180	-771 095
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-6 063	-9 709
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 536 127</b>	<b>-948 666</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2018  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2018 Au</u> <u>31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au</u> <u>31.12.2017</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-2 536 127</u></b>	<b><u>-948 666</u></b>
a - Résultat d'exploitation	-248 884	-167 862
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 281 180	-771 095
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 063	-9 709
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Droits de sortie		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 536 127</b>	<b>-948 666</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	16 137 399	17 086 065
b - en fin d'exercice	13 601 273	16 137 399
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	16 030	16 030
b - en fin d'exercice	16 030	16 030
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>848,489</b>	<b>1 006,700</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-15,716%</b>	<b>-5,552%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCPR MaxEspoir » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Mars 2012.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 35.070.000 réparti en 35.000 parts A et 70 parts B de 1.000 DT chacune. **Au 31/12/2018**, il a été souscrit à hauteur de 16.030.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR MaxEspoir est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31/12/2018**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

**3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**
**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**
**AC1 : Portefeuille titres**

 Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à 13.862.558 DT et se détaille comme suit :

**FCPR MAX ESPOIR**

	Nombre de titres	Coût global	Plus ou moins-value potentielles	Valeur au 31/12/2018	% Actif	Méthode évaluation 2018
<b>a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
<b>1- Sociétés non cotées</b>						
S.T.I.P	100 000	1 000 000	-363 000	637 000	6,94%	Valeur mathématique
INTERNATIONAL PLASTIC	60 000	600 000	-600 000	0	4,16%	Valeur nominale avec décote à 100%
SOLUTION COMPOSITES	173 333	1 899 996	1 748 664	3 648 660	13,18%	Discounted Cash Flow
NOUR AGRICOLE	58 000	580 000	-239 366	340 634	4,02%	Valeur mathématique
TOSCANI MANNIFATTURE	120 023	1 200 230	-300 058	900 173	8,33%	Valeur nominale avec décote à 25%
SAVIMO	150 000	1 500 000	-814 500	685 500	10,40%	Valeur mathématique
SILIREND	85 800	858 000	-429 000	429 000	5,95%	Valeur nominale avec décote à 50%
PALMAWOOD	100 000	1 000 000	0	1 000 000	6,94%	Valeur nominale
GALVAMETAL	20 500	2 050 000	0	2 050 000	14,22%	Valeur nominale
LA MEDITERRANNEENNE DE SANTE	800 000	800 000	0	800 000	5,55%	Valeur nominale
TECHNOLATEX	10 000	1 000 000	-750 000	250 000	6,94%	Valeur nominale avec décote à 25%
<b>Total sociétés non cotées</b>		<b>12 488 226</b>	<b>-1 747 260</b>	<b>10 740 966</b>		
<b>2- Sociétés cotées</b>						
OFFICE PLAST	582 548	1 790 339	-258 238	1 532 101	12,42%	Cours moyen pondéré du 31.12.2018
SOMOCER	726 323	1 269 453	-516 982	752 471	8,81%	Cours moyen pondéré du 31.12.2018
SANIMED	328 947	1 499 998	-726 973	773 025	10,40%	Cours moyen pondéré du 31.12.2018
<b>Total sociétés cotées</b>		<b>4 559 790</b>	<b>-1 502 193</b>	<b>3 057 597</b>		
<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>17 048 016</b>	<b>-3 249 452</b>	<b>13 798 563</b>		
<b>Titres des OPCVM</b>						
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	603	64 458	-463	63 995	0,45%	Valeur liquidative du 31.12.2018
<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>64 458</b>	<b>-463</b>	<b>63 995</b>		
<b>Total</b>		<b>17 112 474</b>	<b>-3 249 916</b>	<b>13 862 558</b>		

**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

 Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à 553.910 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
<b>a- Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b- Disponibilités</b>		
<b>1- Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	552 978	748
Intérêts courus sur dépôt à vue	31	0
Retenue à la source sur dépôt à vue	-6	0
<b>2- Avoirs en banques</b>	<b>907</b>	<b>1 822</b>
<b>Total</b>	<b>553 910</b>	<b>2 571</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à 258.028 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Rémunération du gestionnaire à payer	234 328	27 027
Rémunération du dépositaire à payer	23 700	11 800
<b>Total</b>	<b>258 028</b>	<b>38 827</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31/12/2018** à 557.168 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 016	6 519
Redevance CMF à payer	152	165
Retenue à la source à payer	0	12 652
Régularisation sur achats titres	550 000	0
<b>Total</b>	<b>557 168</b>	<b>19 335</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018** se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31 décembre 2017</b>		
Montant en Nominal		16 030 000
Nombre de part		16 030
Nombre de porteurs de parts		65
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>		
Montant en Nominal		0
Nombre de part		0
Nombre de porteurs de parts		0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>		
Montant en Nominal		0
Nombre de part		0
Nombre de porteurs de parts		0
<b>Capital au 31 décembre 2018</b>		
Montant en Nominal		16 030 000
Nombre de part		16 030
Nombre de porteurs de parts		65

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Fin de période au 31.12.2017</b>	<b>15 898 450</b>	<b>15 898 450</b>
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-2 287 243</b>	<b>-2 297 178</b>
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	-2 281 180	-2 281 180
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	-6 063	-6 063
Sommes distribuables des exercices antérieurs		238 949
Sommes distribuables de l'exercice		-248 884
<b>Montant Fin de période au 31.12.2018</b>	<b>13 611 207</b>	<b>13 601 273</b>

**NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 124.455 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Investissement SICAV	18 203	45 260
<b>Sous-total 1</b>	<b>18 203</b>	<b>45 260</b>
<b>Dividendes sur actions</b>		
Office Plast	32 040	21 395
Sanimed	19 737	21 382
Somocer	54 474	0
<b>Sous-total 2</b>	<b>106 251</b>	<b>42 777</b>
<b>Total</b>	<b>124 455</b>	<b>88 037</b>

**PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 1.298 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
<b>1- Dépôts à vue et à terme</b>		
<b>a- Intérêts courus sur dépôts à vue et à terme</b>		
Intérêts courus sur dépôt à vue	31	24 012
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-6	-4 209
<b>b- Intérêts échus sur dépôts à vue et à terme</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	1 592	16 889
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-318	-3 378
<b>2- Certificat de dépôt</b>		
Intérêts courus sur certificat de dépôt	0	51 264
Retenue à la source sur Intérêts courus sur certificat de dépôt	0	-10 253
<b>Total</b>	<b>1 298</b>	<b>74 325</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à 366.289 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	354 389	311 374
Rémunération du dépositaire	11 900	11 800
<b>Total</b>	<b>366 289</b>	<b>323 174</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2018** à 8.347 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes	7 905	6 519
Redevance CMF	152	165
Commissions bancaires	152	230
Impôts et taxes	135	135
Droit de timbre	3	3
<b>Total</b>	<b>8 347</b>	<b>7 051</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Revenus des placements	7,845	10,129
Charges de gestion des placements	-22,850	-20,161
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>-15,005</b>	<b>-10,032</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,521	-0,440
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-15,526</b>	<b>-10,472</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-15,526</b>	<b>-10,472</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-142,307	-48,103
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,378	-0,606
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-142,685</b>	<b>-48,709</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-158,211</b>	<b>-59,181</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-142,685</b>	<b>-48,709</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-142,685</b>	<b>-48,709</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>848,489</b>	<b>1 006,700</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>2,46%</b>	<b>1,95%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,04%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>-1,67%</b>	<b>-1,01%</b>

### 5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCPR MaxEspoir est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### 5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.000 DT et un maximum de 10.000 DT.

## SITUATION ANNUELLE DE FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES ARRETEE AU 31/12/2018

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13.305.801 DT** et une valeur liquidative égale à **1.009,851 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2018, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 13.176.000 DT libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

**Bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**(exprimés en Dinars Tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2018</b>	<b>Au 31.12.2017</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC1</u>	<b>10 469 869</b>	<b>10 106 789</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 791 869	10 106 789
b - Obligations et valeurs assimilées		678 000	0
c - Autres valeurs		0	0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>2 885 896</b>	<b>3 516 196</b>
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités		2 885 896	3 516 196
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>15 200</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>13 355 765</b>	<b>13 638 185</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	41 813	25 861
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	8 151	12 419
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>49 964</b>	<b>38 280</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>12 498 648</b>	<b>13 150 510</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>807 153</b>	<b>449 395</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		449 395	148 003
b - Sommes distribuables de l'exercice		357 759	301 392
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 305 801</b>	<b>13 599 905</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>13 355 765</b>	<b>13 638 185</b>

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2018  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2018 Au</u> <u>31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au</u> <u>31.12.2017</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>270 634</b>	<b>108 948</b>
a- Dividendes		270 634	108 948
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	238 546	322 058
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>509 180</b>	<b>431 006</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-141 949</b>	<b>-122 069</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>367 231</b>	<b>308 936</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-9 473	-7 544
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>357 759</b>	<b>301 392</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>357 759</b>	<b>301 392</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-679 163	10 948
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		300	5 772
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-321 104</b>	<b>318 112</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2018  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2018 Au 31.12.2018</u>	<u>Du 01.01.2017 Au 31.12.2017</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>-321 104</u></b>	<b><u>318 112</u></b>
a - Résultat d'exploitation	357 759	301 392
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-679 163	10 948
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	300	5 772
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>27 000</u></b>	<b><u>4 435 000</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>27 000</b>	<b>4 435 000</b>
Capital	27 000	4 435 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-294 104</b>	<b>4 753 112</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	13 599 905	8 846 793
b - en fin d'exercice	13 305 801	13 599 905
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	13 149	8 714
b - en fin d'exercice	13 176	13 149
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 009,851</b>	<b>1 034,292</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-2,363%</b>	<b>1,877%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Février 2016.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 20.040.000 réparti en 20.000 parts A et 40 parts B de 1.000 DT chacune. **Au 31.12.2018**, il a été souscrit à hauteur de 13.176.000 D libérés intégralement.

Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2018**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

**3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC 1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 10.469.869 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins value potentielles	Valeur au 31.12.2018	% des actifs	Méthode évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
<b>Sociétés cotées</b>						
OFFICE PLAST	232 508	720 775	-109 279	611 496	5,40%	Cours moyen pondéré du 31.12.18
SANIMED	219 298	999 999	-484 649	515 350	7,49%	Cours moyen pondéré du 31.12.18
<b>Total sociétés cotées</b>		<b>1 720 774</b>	<b>-593 927</b>	<b>1 126 846</b>		
<b>Sociétés non cotées</b>						
NOUR AGRICOLE	40 000	400 000	-165 080	234 920	2,99%	Valeur mathématique
SOCIETE MODERNE DE CONDITIONNEMENT	34 000	340 000	69 564	409 564	2,55%	Valeur mathématique
ESAT	3 200	320 000	0	320 000	2,40%	Valeur nominale
GALVAMETAL	9 500	950 000	0	950 000	7,11%	Valeur nominale
SKAN AGRO	6 000	600 000	0	600 000	4,49%	Valeur nominale
GALLIEN PHARMA	195 000	1 950 000	0	1 950 000	14,60%	Valeur nominale
POLYMED	70 000	700 000	0	700 000	5,24%	Valeur nominale
AERO TUNISIA	14 000	1 400 000	0	1 400 000	10,48%	Valeur nominale
MED ENVIRONNEMENT	10 000	100 000	0	100 000	0,75%	Valeur nominale
<b>Total sociétés non cotées</b>		<b>6 760 000</b>	<b>-95 516</b>	<b>6 664 484</b>		
<b>OPCVM</b>						
MAXULA PLACEMENT SICAV	19 174	1 994 856	5 683	2 000 538	14,94%	Valeur liquidative
<b>Total OPCVM</b>		<b>1 994 856</b>	<b>5 683</b>	<b>2 000 538</b>		
<b>SOUS.TOTAL 1</b>		<b>10 475 629</b>	<b>-683 760</b>	<b>9 791 869</b>		
<b>b- Obligations et valeurs assimilées</b>						
OCA SKAN AGRO	2 780	278 000	0	278 000	2,08%	Valeur nominale
OCA MED ENVIRONNEMENT	40 000	400 000	0	400 000	2,99%	Valeur nominale
<b>SOUS.TOTAL 2</b>		<b>678 000</b>	<b>0</b>	<b>678 000</b>		
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>11 153 629</b>	<b>-683 760</b>	<b>10 469 869</b>		

**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 2.885.896 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
<b>a- Placements monétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>b- Disponibilités</b>		
<b>Bon de caisse</b>		
Placement Bon de caisse	2 800 000	3 410 000
Intérêts courus sur Bon de caisse	797	9 323
Retenue à la source sur Bon de caisse	-159	-1 865

<b>Dépôt à vue</b>		
Placement dépôt à vue	85 285	0
Intérêts courus sur dépôt à vue	5	0
Retenue à la source sur dépôt à vue	-1	0
Avoirs en banques	-30	98 738

<b>Total</b>	<b>2 885 896</b>	<b>3 516 196</b>
--------------	------------------	------------------

**AC 3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 0 DT et se détaille comme suit

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Régularisation sur souscriptions et rachats	0	0
Régularisation sur ventes de titres	0	0
Compte de régularisation actif	0	15 200
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>15 200</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 41.813 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire à payer	25 979	9 813
Rémunération du dépositaire à payer	15 834	16 048
<b>Total</b>	<b>41 813</b>	<b>25 861</b>

**PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2018** à 8.151 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	8 018	6 865
Redevance CMF à payer	133	122
Retenue à la source à payer	0	5 431
<b>Total</b>	<b>8 151</b>	<b>12 419</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

**Capital au 31 Décembre 2017**

Montant en Nominal	13 149 000
Nombre de part	13 149
Nombre de porteurs de parts	18

**Souscriptions réalisées (En Nominal)**

Montant en Nominal	27 000
Nombre de part	27
Nombre de porteurs de parts	2

**Rachats effectués (En Nominal)**

Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2018</b>	
Montant en Nominal	13 176 000
Nombre de part	13 176
Nombre de porteurs de parts	20

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital Fin de période au 31.12.2017</b>	<b>13 150 510</b>	<b>13 150 510</b>
<i>Souscription de la période</i>	27 000	27 000
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>-678 862</b>	<b>128 291</b>
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	-679 163	-679 163
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	300	300
<i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>		449 395
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		357 759
<b>Montant Fin de période au 31.12.2018</b>	<b>12 498 648</b>	<b>13 305 801</b>

#### NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 270.634 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
<b>Dividendes sur titres OPCVM</b>		
Maxula Placement SICAV	244 688	94 694
<b>Dividendes sur titres côtés</b>		
SANIMED	13 158	14 254
OFFICE PLAST	12 788	0
<b>Total</b>	<b>270 634</b>	<b>108 948</b>

##### PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 238.546 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
<b>Dépôt à terme</b>		
<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à terme	281 160	428 064
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à terme	-56 232	-85 613
<b>Intérêts courus</b>		
Intérêts courus sur dépôt à terme	-8 525	-38 079
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à terme	1 705	7 616
<b>Dépôt à vue</b>		

<b>Intérêts échus</b>		
Intérêts échus sur dépôt à vue	6 016	0
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 203	0
<b>Intérêts courus</b>		
Intérêts courus sur dépôt à vue	5	0
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	-1	0
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	19 527	12 587
Retenue à la source sur Intérêts certificats de dépôt	-3 905	-2 517
<b>Total</b>	<b>238 546</b>	<b>322 058</b>

**CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 141.949 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	125 979	106 021
Rémunération du dépositaire	15 970	16 048
<b>Total</b>	<b>141 949</b>	<b>122 069</b>

**CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01.01.2018** au **31.12.2018** à 9.473 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2018 Au 31.12.2018	Du 01.01.2017 Au 31.12.2017
Honoraires du commissaire aux comptes	9 086	6 865
Redevance CMF	133	122
Commissions bancaires	131	233
Impôts et taxes	120	320
Droit de timbre	3	3
<b>Total</b>	<b>9 473</b>	<b>7 544</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS**

**5-1 Données par part**

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Revenus des placements	38,645	32,779
Charges de gestion des placements	-10,773	-9,284
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>27,871</b>	<b>23,495</b>
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,719	-0,574
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>27,152</b>	<b>22,921</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>27,152</b>	<b>22,921</b>

Variation des plus (ou moins) values potentielles	-51,545	0,833
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,023	0,439
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-24,370</b>	<b>24,193</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-51,523</b>	<b>1,272</b>
<b>Régl sur souscriptions de l'exercice</b>	<b>-0,070</b>	
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 009,851</b>	<b>1 034,292</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>1,06%</b>	<b>1,09%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,07%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>2,66%</b>	<b>2,69%</b>

### **5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

### **5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 1.500 DT.

## SITUATION ANNUELLE DE MAXULA JASMIN ARRETEE AU 31/12/2018

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.974.774 DT** et une valeur liquidative égale à **104,172 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » au **31 décembre 2018**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le **FCPR MAXULA JASMIN** des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. De cette appréciation, il ressort que le **FCPR MAXULA JASMIN** a placé, au 31.12.2018, **29,27 %** de ses actifs dans des actions **Maxula Placement SICAV**. En conséquence, le seuil de **15 %** autorisé a été dépassé.
- Le **FCPR MAXULA JASMIN** porte sur un montant projeté de 20.040.000 DT. Au 31.12.2018, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 16.294.900 DT libérés totalement (dont 3.283.000 DT libérés en 2019).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR MAXULA JASMIN** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**  
**Partner**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2018  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31.12.2018</u></b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC1</u>	<b>5 424 264</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 424 264
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC2</u>	<b>8 337 948</b>
a - Placements monétaires		7 964 011
b - Disponibilités		373 936
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC3</u>	<b>3 283 000</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		0
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>17 045 211</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	61 200
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	9 237
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>70 438</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	16 326 440
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>648 334</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice		648 334
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 974 774</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>17 045 211</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>Du 17.10.2017 Au</u> <u>31.12.2018</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>122 247</b>
a- Dividendes		122 247
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	650 879
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>773 126</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	-114 935
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>658 191</b>
Autres produits		0
Autres charges	<u>CH 2</u>	-9 858
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>648 334</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>648 334</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		31 540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>679 874</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
 Exercice clos le 31 décembre 2018  
 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 17.10.2017</u> <u>Au 31.12.2018</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>679 874</u></b>
a - Résultat d'exploitation	648 334
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 540
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>16 294 900</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>16 294 900</b>
Capital	16 294 900
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Commissions de souscription	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>16 974 774</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	16 974 774
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	162 949
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>104,172</u></b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b><u>4,172%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2018**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCPR MAXULA JASMIN** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 15 Août 2017.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres. Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 20.040.000 DT réparti en 200.400 parts de 100 DT. **Au 31.12.2018**, il a été souscrit à hauteur de 16.294.900 DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**FCPR MAXULA JASMIN** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2018**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2018**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash Flow...)

#### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN****AC 1 : Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 5.424.264 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus-values potentielles	Valeur au 31/12/2018	% des actifs
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>					
<b>Titres des OPCVM</b>					
MAXULA PLACEMENT SICAV	48 112	4 989 695	30 119	5 019 814	29,27%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 811	403 029	1 421	404 450	2,36%
<b>Total</b>		<b>5 392 724</b>	<b>31 540</b>	<b>5 424 264</b>	<b>31,64%</b>

**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 8.337.948 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018
<b>a - Placements monétaires</b>	
Certificats de dépôt	8 000 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt	26 044
Retenue à la source sur Intérêts courus sur certificats de dépôt	-5 209
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-71 030
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	14 206
<b>b - Disponibilités</b>	
Avoirs en banques	373 936
<b>Total</b>	<b>8 337 948</b>

**AC 3 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 3.283.000 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018
Régularisation sur souscriptions et rachats	3 283 000
<b>Total</b>	<b>3 283 000</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2018** à 61.200 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	30 816
Rémunération du dépositaire à payer	30 385
<b>Total</b>	<b>61 200</b>

**PA 2 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2018** à 9.237 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2018
Honoraires du CAC à payer	9 110
Redevance CMF à payer	127
<b>Total</b>	<b>9 237</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 17 Octobre 2017</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	16 294 900
Nombre de part	162 949
Nombre de porteurs de parts	49
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2018</b>	
Montant en Nominal	16 294 900
Nombre de part	162 949
Nombre de porteurs de parts	49

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 17.10.2017</b>	<b>16 294 900</b>	<b>16 294 900</b>
<i>Souscription de la période</i>	16 294 900	16 294 900
<i>Rachat de la Période</i>	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>31 540</b>	<b>679 874</b>
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	31 540	31 540
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	0	0
<i>Frais de négociation</i>	0	0

<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		648 334
<b>Montant Fin de période au 31.12.2018</b>	<b>16 326 440</b>	<b>16 974 774</b>
<b>NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT</b>		
<b>PR 1 : Revenus du portefeuille-titres</b>		
Le solde de cette rubrique pour la période allant du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2018, dont le montant s'élève à 122.247 DT se détaille comme suit :		
<b>Désignation</b>		<b>Du 17.10.2017 Au 31.12.2018</b>
Dividendes Maxula Placement SICAV		122 247
<b>Total</b>		<b>122 247</b>
<b>PR 2 : Revenus des placements monétaires</b>		
Le solde de cette rubrique pour la période allant du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2018, dont le montant s'élève à 650.879 DT se détaille comme suit :		
<b>Désignation</b>		<b>Du 17.10.2017 Au 31.12.2018</b>
<b>Certificats de dépôt</b>		
Intérêts échus sur certificats de dépôt		787 555
Retenue à la source sur Intérêts échus sur certificats de dépôt		-157 511
Intérêts courus sur certificats de dépôt		26 044
Retenue à la source sur Intérêts courus sur certificats de dépôt		-5 209
<b>Total</b>		<b>650 879</b>
<b>CH 1 : Charges de gestion des placements</b>		
Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2018 à 114.935 DT et se détaille comme suit :		
<b>Désignation</b>		<b>Du 17.10.2017 Au 31.12.2018</b>
Rémunération du gestionnaire		84 550
Rémunération du dépositaire		30 385
<b>Total</b>		<b>114 935</b>
<b>CH 2 : Autres charges</b>		
Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 17 octobre 2017 au 31 décembre 2018 à 9.858 DT et se détaille comme suit :		
<b>Désignation</b>		<b>Du 17.10.2017 Au 31.12.2018</b>
Honoraires du commissaire aux comptes		9 110
Redevance CMF		142
Commissions bancaires		264
Impôts et taxes		340
Droit de timbre		2
<b>Total</b>		<b>9 858</b>

**NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 Données par part**

	<b><u>31.12.2018</u></b>
Revenus des placements	4,745
Charges de gestion des placements	-0,705
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,039</b>
Autres produits	0,000
Autres charges	-0,060
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,979</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,979</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,194
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,194</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,172</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,194</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,194</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,172</b>
<b>Charges de gestion/ actif net moyen</b>	<b>1,35 %</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,12 %</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>7,64 %</b>

**5-2 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du **FCPR MAXULA JASMIN** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 0,5% HT du montant de l'actif net non investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social,
- 2% HT du montant de l'actif net investi, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

**5-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.